



PROJET D'ETABLISSEMENT

2022-2026

Foyer de vie Les Cascades



26 Boulevard Aristide Briand
BP 80308
31606 Muret



05.62.11.62.80



foyer.muret@apf.asso.fr



<http://foyer-les-cascades.blogs.apf.asso.fr>



AVANT-PROPOS

Le Foyer de vie « Les Cascades », géré par APF France handicap, a ouvert ses portes en 1980 pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. En 40 ans, le regard de la société sur le handicap et sa prise en charge ont beaucoup évolués. Les attentes des personnes accueillies, la vision de l'accompagnement et les exigences architecturales changent pour une société plus inclusive.

Ce projet d'établissement est le résultat d'un travail collaboratif organisé entre janvier et juin 2022. Les réflexions ont permis d'identifier un ensemble de besoins et des pistes de réponse.

Le projet d'établissement permet d'œuvrer collectivement à la constitution d'un outil qui sert de référence et garantit *« les droits des résidents en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure [1] »*.

Il est destiné aux professionnels, aux usagers, leurs représentants et leurs familles et toute personne souhaitant s'informer sur l'établissement.

[1] ANESM, « *Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* » mai 2010.



La rédaction du projet d'établissement est structurée selon la **nomenclature des prestations SERAPHIN-PH**. L'appropriation et l'usage de cette nomenclature sont des objectifs de ce projet, développés dans la fiche action 3.1.

Trois objectifs d'évolutions ont été retenus pour ce projet :

- Rendre l'offre de service du Foyer plus modulable et plus ouverte pour répondre aux besoins des personnes.
- Faire évoluer les pratiques d'accompagnement pour soutenir l'autodétermination et la participation sociale des personnes.
- Adapter les ressources aux ambitions du projet d'établissement.

En quatrième partie du projet d'établissement, un document synthétique et les fiches actions associées permettent une lecture simplifiée du projet d'établissement.

SERAPHIN-PH est le nom de la réforme du financement des établissements et des services pour les enfants et les adultes handicapés. Pour préparer cette réforme une nomenclature qui définit les besoins et les prestations a été créée. Cette nomenclature permet à toutes les parties prenantes d'avoir langage commun.



Légende :



Processus de validation :

- Validation du comité de pilotage : **22 juin 2022**
- Consultation du Conseil de la vie sociale (CVS) : **10 juin 2022**
- Approbation de la Direction régionale :

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du Foyer de vie Les Cascades.....6

1.1	Un établissement APF France handicap.....	6
1.2	L'histoire du Foyer de vie Les Cascades.....	7
1.3	Un foyer au sein du Pôle adultes APF France handicap 31-32.....	8
1.4	Les caractéristiques du Foyer de vie.....	9
1.5	Le profil des résidents.....	13
1.6	Les modalités d'admission.....	14
1.7	L'autodétermination et la bienveillance au cœur de l'accompagnement.....	16
1.8	L'offre de service et ses perspectives d'évolution.....	18

PARTIE 2 : L'accompagnement et les soins proposés pour soutenir l'autodétermination.....20

2.1	Autonomie.....	20
2.2	Participation sociale.....	21
2.3	Soins, maintien et développement des capacités fonctionnelles.....	30
2.4	La coordination de L'équipe pluridisciplinaire.....	33

PARTIE 3 : L'organisation retenue pour réaliser les accompagnements.....35

3.1	La gestion des ressources humaines.....	35
3.2	La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.....	38
3.3	L'information et la communication.....	39
3.4	La qualité et la sécurité.....	41
3.5	Les relations avec le territoire.....	44

PARTIE 4 : La mise en œuvre du projet d'établissement.....45

4.1	La méthodologie d'élaboration du projet.....	45
4.2	La synthèse du projet d'établissement.....	49
4.3	Les fiches actions.....	52
4.4	Bibliographie.....	67

PARTIE 1 :

PRÉSENTATION DU

FOYER DE VIE LES

CASCADES

1.1 Un établissement APF France handicap

APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à « *risquer l'impossible* », connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap est engagée au quotidien, au niveau national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

CHIFFRES CLÉS



20 000 adhérents dont **800** élus dans des conseils de département et de région

15 000 salariés

35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement

12 500 bénévoles dont **6 500** réguliers

200 000 donateurs dont **33 200** réguliers pour un total de **520 000** dons



458 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

139 STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS 

3 STRUCTURES DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION (SSR) 

264 STRUCTURES ADULTES 

52 STRUCTURES APF ENTREPRISES 

APF France handicap siège également dans de nombreuses instances :

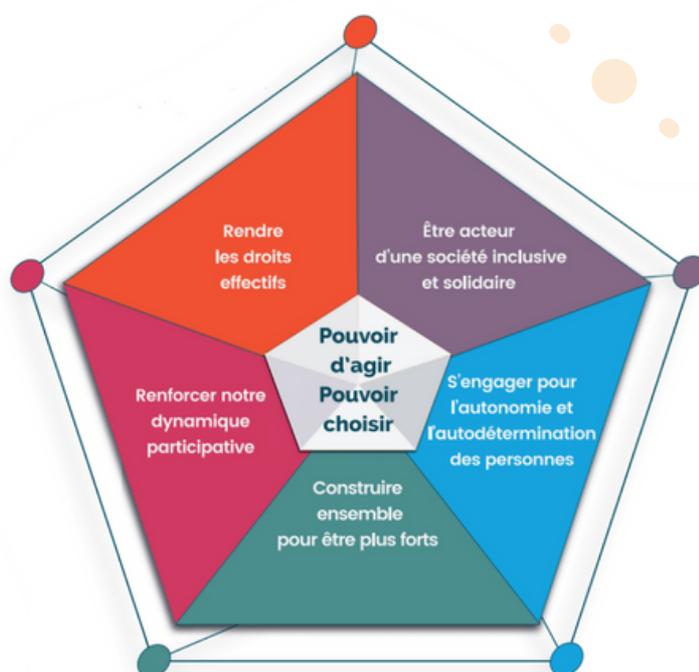
- Internationales (Organisation des Nations Unies, Union Européenne),
- Nationales (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Agence Nationale d'Appui à la Performance, Haute Autorité de Santé...),
- Régionales (Agences Régionales de Santé...),
- Départementales (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Maisons départementales des personnes handicapées...).

Le projet associatif

Dans le cadre de son projet associatif « *Pouvoir d'agir, pouvoir choisir* » (2018-2023), APF France handicap a fait le choix de s'investir pour le développement d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Ce projet s'articule autour de cinq axes interdépendants :

- Rendre les droits effectifs ;
- Être acteur d'une société inclusive et solidaire ;
- S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes ;
- Construire ensemble pour être plus forts ;
- Renforcer notre dynamique participative.



1.2 L'histoire du Foyer de vie Les Cascades

Le Foyer de vie Les Cascades, a ouvert ses portes en 1980 à Muret à l'initiative d'un groupe de parents d'APF France handicap soucieux du devenir de leurs enfants en situation de handicap.

Le Foyer a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de handicap moteur, disposant d'une certaine autonomie et bénéficiant d'une orientation « Foyer de vie » prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il propose un hébergement permanent et des professionnels sont présents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

1.3 Un Foyer au sein du Pôle adultes APF France handicap 31-32

Le Pôle adultes d'APF France handicap 31-32 est constitué de plusieurs autorisations pilotées conjointement : le Foyer de vie Les Cascades et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) de Haute-Garonne et du Gers.

Ce pôle est amené à fonctionner, demain, sur les territoires du Gers et de Haute-Garonne, en **plateformes de service** en lien avec d'autres offres d'APF France handicap et d'autres partenaires (emploi, habitat, aides humaines, accès aux droits, centre ressources Occitanie vie affective, sexualité, parentalité et handicap, etc.).

Ce rassemblement a pour objectif de faciliter et amplifier les liens entre les trois structures afin de soutenir la fluidité de parcours des résidents, notamment de vie à domicile à Foyer de vie ou inversement.

Le premier projet du Pôle « Mon Parcours 31-32 » qui s'étend jusqu'à 2026 permet de structurer et formaliser ces nouvelles interactions.

Il a notamment pour objectifs :

- L'accès facilité aux services des différentes structures sans rupture ;
- L'ouverture à de nouveaux partenariats ;
- La création du métier de coordinateur de parcours ;
- La mutualisation de procédures et la désignation de pilotes de processus communs ;
- La mutualisation de moyens ;
- Le travail en commun renforcé des équipes (Exemples : création d'un comité de direction commun, rencontre annuelle entre les équipes, etc).

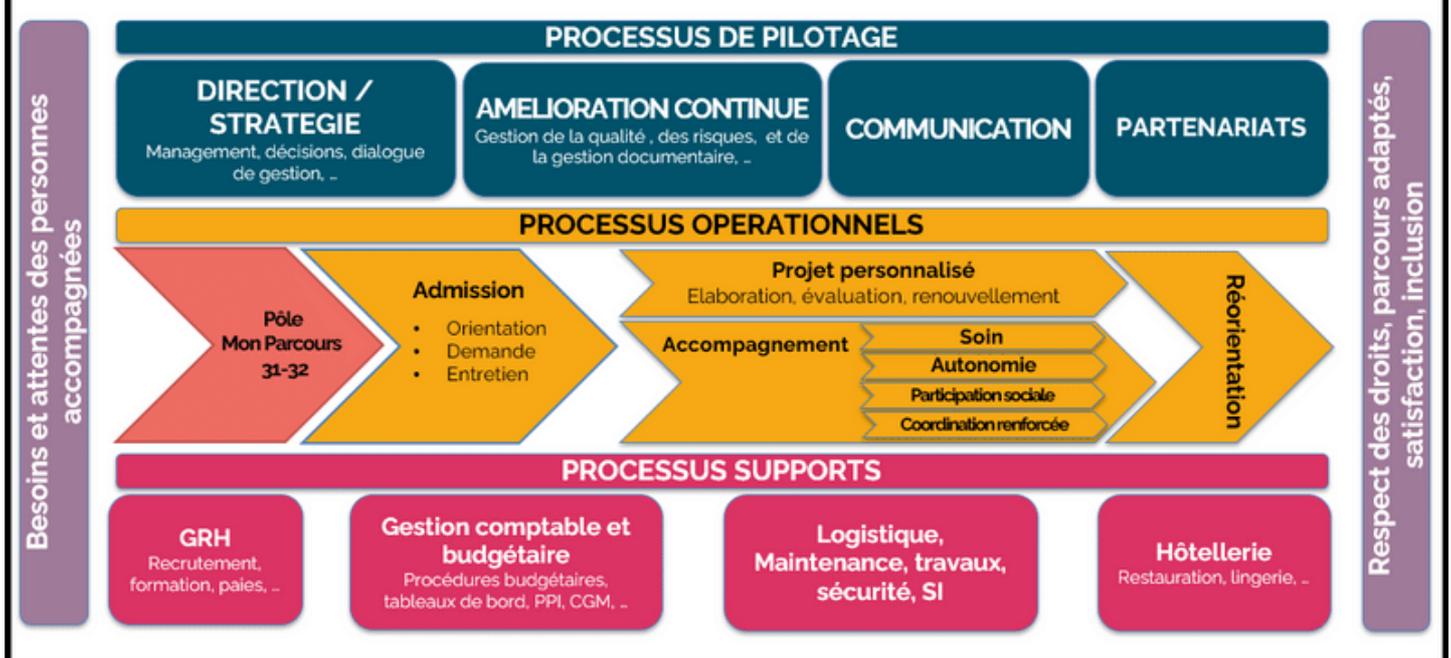
Les **SAVS** contribuent à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.



Les **plateformes de service** permettent de :

- Bâtir une organisation agile et modulaire,
- Construire une offre décloisonnée sur un territoire,
- Renforcer les coopérations avec les partenaires.

Cartographie des processus du Pôle



1.4 Les caractéristiques du Foyer

Une localisation en centre-ville

Le Foyer se situe au centre-ville de Muret, sous-préfecture de la Haute-Garonne. Avec ses 25 000 habitants, Muret est une ville dynamique, au tissu associatif riche et proposant de nombreux commerces de proximité, supermarchés, lieux culturels et sportifs dont bénéficient les résidents. Intégrée à l'agglomération Toulousaine, Muret profite d'un réseau de transports dense alliant bus, trains et transports à la demande adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La Ville de Muret est particulièrement attentive à la mise en accessibilité des infrastructures et travaille régulièrement en collaboration avec les résidents pour faciliter la sécurité des déplacements en fauteuil.

L'intégration du Foyer et des résidents dans la cité :

Le Foyer et la Ville de Muret entretiennent une relation privilégiée depuis de nombreuses années :

- Des résidents représentent le Foyer au sein du Conseil citoyens de Muret centre-ouest ;
- Une maire adjointe de la Ville assiste au Conseil de la vie sociale (CVS) ;
- Un membre d'APF France handicap fait partie du centre communal d'action sociale (CCAS) de Muret ;
- Enfin, les résidents participent régulièrement aux manifestations organisées par la Ville : forum des associations, fête des voisins, téléthon et journée du handicap par exemple.



“

Rachida Belouazza,
Maire adjointe de Muret

Les résidents font partie de la ville, ce sont des Muretais comme les autres.

Une architecture qui s'adapte aux besoins des résidents

Entrer dans le Foyer :

Selon l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « *Toute personne a le droit de circuler librement* ». C'est pourquoi, les résidents possèdent un badge leur permettant d'entrer et sortir du Foyer quand ils le souhaitent. Les visiteurs doivent sonner et attendre l'ouverture des portes par la secrétaire ou le résident qui tient le standard. Cela permet de réguler les entrées pour sécuriser l'accès au Foyer.

La réhabilitation du bâtiment :

Conformément au projet d'établissement précédent, des travaux ont commencé en novembre 2021 afin de réhabiliter le bâtiment :

- Construction de douches dans chaque chambre ;
- Rénovations de toutes les chambres ;
- Création de six chambres de couple séparées par une porte interne ;
- Création d'un deuxième appartement par la réunion de deux chambres ;
- Transformation des anciennes salles de bain en deux salles de convivialité, une salle de bain balnéo et une salle à manger ouverte sur l'extérieur ;
- Pose de portes domotisées s'ouvrant grâce à un badge, dans 13 chambres ;
- Remplacement des volets roulants ;
- Installation d'un nouveau système d'appel malade avec interphonie ;
- Changement du tableau général basse tension (TGBT) et groupe électrogène ;
- Réfection de l'isolation des toits terrasses afin de limiter les pertes énergétiques ;
- Rénovation des salles de réunion et de convivialité : plafond phonique, peinture et renouvellement des meubles ;
- En outre, deux douches communes ont été rénovées pour assurer le confort des résidents qui n'ont pas encore leur douche personnelle et qui sont autonomes pour leur toilette.

Ces travaux se font en lien avec le propriétaire du bâtiment.

Les résidents participent activement à la construction de ce projet : choix des couleurs dans leur chambre et dans les pièces communes, retours d'expérience pour adapter l'aménagement des nouvelles salles de bain et choix de l'aménagement des nouvelles pièces communes.

L'ensemble de l'équipe est mobilisé pour assurer la continuité du service pendant les travaux mais aussi pour favoriser la fluidité de l'appropriation des nouveaux locaux.



La découverte d'amiante dans le bâtiment ainsi que la crise sanitaire ont retardé les travaux qui doivent désormais s'achever en août 2024.



Des chambres favorisant l'intimité :

Les résidents sont hébergés dans des chambres individuelles d'environ 20 m² avec un balcon. En 2024, toutes les chambres auront une douche individuelle dans la salle de bain. Chaque chambre est équipée et adaptée aux spécificités de chacun, sur préconisation de l'ergothérapeute. Des rails de transfert et des portes domotisées sont prévus dans certaines chambres.

Les logements sont des lieux privés. Les résidents sont libres de les personnaliser et de les organiser à leur goût tout en respectant l'avis du service technique. Ils peuvent inviter les personnes qu'ils souhaitent dans leur chambre et les professionnels frappent à la porte du résident, s'identifient et attendent d'être invités dans le logement afin de respecter l'intimité du résident. Les logements sont donc un « *espace personnel [...], un outil de construction d'un monde à soi* [2] » où les résidents prennent les décisions.



[2] ANESM, « *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement* » novembre 2009.



Deux appartements tremplins :

Le Foyer propose déjà un appartement de type T3, situé en rez-de-chaussée en bout de bâtiment, avec un accès direct sur l'extérieur. Une chambre, une salle de bain, un WC, un salon et une cuisine composent cet appartement, complètement adapté et adaptable aux personnes à mobilité réduite. La hauteur des toilettes, les plans de travail sont réglables à hauteur variable et les espaces de déplacement sont pensés pour être accessibles en fauteuil roulant, afin de permettre la mise en situation et d'évaluer les meilleures adaptations possibles pour chaque situation de handicap. En 2024, l'ensemble de l'appartement sera rénové avec une ouverture sur l'extérieur. Un autre appartement de type T2, domotisé, sera créé en 2024.

Les appartements sont des tremplins pour la vie en milieu ordinaire. Ils permettent aux résidents de faire des essais et de se tromper dans un cadre sécurisé. Les appartements pourront aussi être utilisés pour proposer de l'accueil temporaire accompagné par une équipe dédiée.



L'hôtellerie :

Les résidents bénéficient de prestations liées à l'hébergement. La structure prend en charge les petites réparations des chambres, le ménage et l'entretien du linge.

Ces services visent à assurer chaque jour aux personnes accueillies confort, hygiène et qualité de vie, en garantissant un environnement propre et agréable. L'entretien de la chambre est personnalisé.

La structure dispose d'une lingerie située au sous-sol du bâtiment. Chaque matin, le linge sale des usagers, marqué, est disposé dans des chariots entreposés dans le couloir de chacun des étages. Les usagers récupèrent leur linge propre à la lingerie les mardis et/ou vendredis.

Le linge plat et les tenues des professionnels sont pris en charge par la société extérieure ELIS.

Une machine à laver située au 3ème étage est à disposition des résidents qui souhaitent laver eux-mêmes leur linge.

La restauration :

La restauration est assurée par des cuisiniers prestataires présents dans les locaux de la structure. Depuis 2019, APF France handicap a sélectionné un nouveau prestataire pour la restauration collective : Elixor.

Ce prestataire a été sélectionné pour les apports qualitatifs de la prestation (produits locaux et de saison, fabrications culinaires « maison », renfort des apports nutritionnels des petits déjeuners, travail autour des textures modifiées, etc.).

Cette prestation comprend notamment :

- 25% de produits locaux minimum ;
- 15% de produits durables et labélisés ;
- 20% de produits biologiques européens en 2026 ;
- un double choix lors des repas ;
- le service de l'alcool aux repas ;
- la possibilité de textures modifiées ;
- les repas à thèmes mensuels ;
- les repas de fête.



Un classeur répertoriant les régimes et les aides spécifiques est mis à disposition des accompagnateurs à la vie quotidienne dans la salle à manger des résidents.

L'établissement anime un Comité de liaison alimentation nutrition (**CLAN**) composé de représentants des usagers, du personnel et du prestataire. Il se réunit une fois par trimestre.

En parallèle du CLAN, il existe une « commission des menus » qui réunit les résidents et le gérant Elixor.

Le **CLAN** a pour objectif de :

- Echanger sur tout ce qui touche à l'alimentation et nutrition dans l'établissement ;
- Conseiller pour l'amélioration de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition ;
- Impulser des actions adaptées à l'établissement destinées à résoudre des problèmes concernant l'alimentation ou la nutrition.

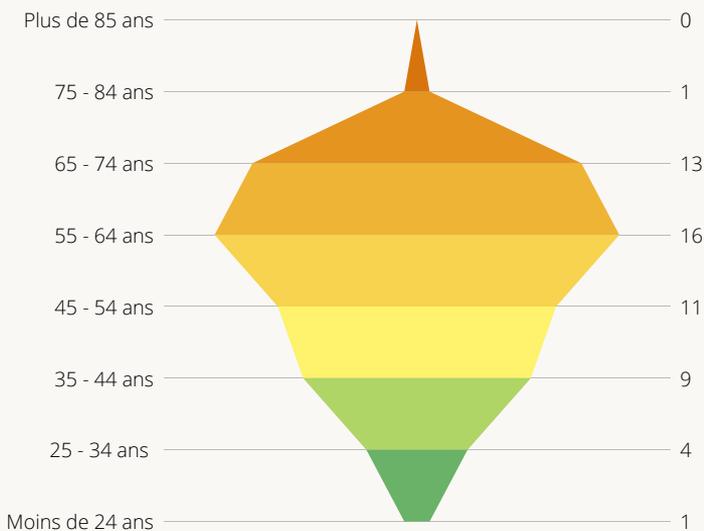


1.5 Le profil des résidents

Généralités

Le Foyer de Vie Les Cascades accueille en hébergement collectif permanent 58 adultes en situation de handicap. Ces personnes sont atteintes de déficiences motrices avec ou sans troubles associés et elles ont besoin d'un accompagnement dans certains ou tous les actes de la vie quotidienne.

Pyramide des âges (2021) :



22 ans

Résident le plus jeune en 2021

54 ans

Age moyen en 2021

79 ans

Résident le plus âgé en 2021

Répartition Hommes / Femmes (2021) :



Identification schématique de trois « populations-type »

Les personnes qui ont le projet de vivre en milieu ordinaire :

- Ils ont besoin de participer à la vie sociale dans le droit commun et de se déplacer avec un moyen de transport ;
- Ils ont besoin d'exercer leurs rôles sociaux et sont soucieux d'y répondre en affirmant la non-discrimination ;
- Ils ont besoin d'accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité ;
- Ils ont des besoins dans la gestion de la santé ;
- Ils apprécient notamment l'aide humaine et matérielle pour réaliser certains actes, et le soutien pour réaliser leur projet ;
- Ils entrent au Foyer pour vivre une étape dans leur parcours de vie et le Foyer leur propose un lieu d'expérimentation.

Les personnes qui ont le projet d'être et de rester en foyer de vie :

- Ils ont des besoins en matière de santé psychique et parfois somatique ;
- Ils ont des besoins de compensation en lien avec l'entretien personnel (toilette, habillage, etc.) ;
- Ils ont besoin d'exercer leurs rôles sociaux notamment en participant à la vie du foyer (accueil physique et téléphonique, comité des résidents, tenue du bar, réunions vie de l'établissement, groupes de travail, etc.) ;
- Ils apprécient de pouvoir vivre dans un lieu sécurisé, tout en exerçant leur liberté de choix et d'aller et venir.

Les personnes handicapées vieillissantes :

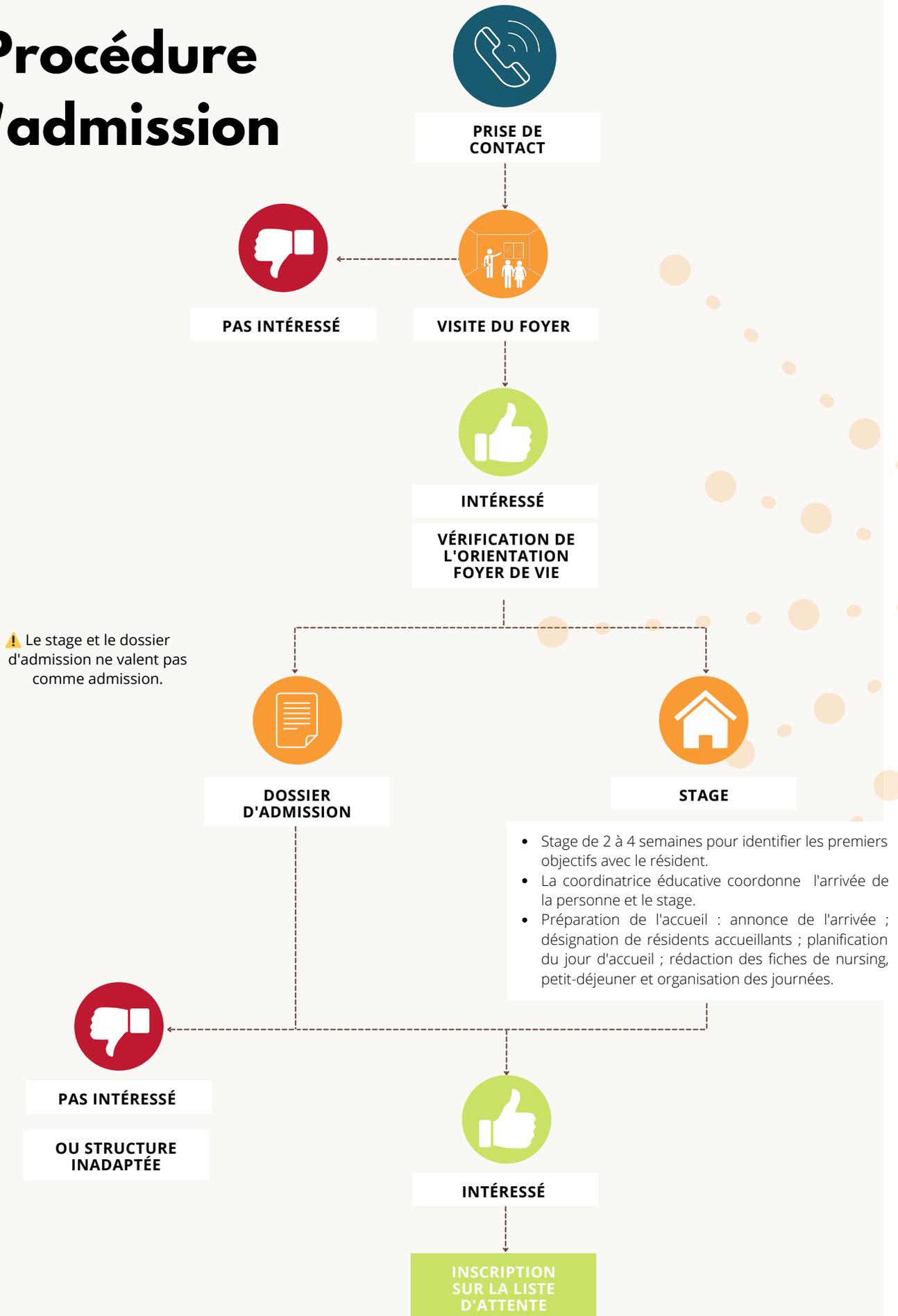
- Ils ont des besoins accrus en matière de santé somatique et psychique ;
- Ils ont davantage de besoins relatifs à l'autonomie : entretien personnel, relations avec autrui, et mobilité ;
- Ils ont besoin de participer à la vie sociale à travers les loisirs et la proposition d'activités récréatives ;
- Ils ont besoin de stimulation pour maintenir leur autonomie et leurs fonctions cognitives ;
- Ils apprécient notamment les repères anciens et rassurants du foyer, la présence continue des professionnels et leur écoute et la prise en compte de leur rythme de vie.

1.6 Les modalités d'admission

Les demandes d'admission se font par l'intermédiaire d'un dossier de candidature. Afin que cette étape soit la plus libre possible, il est systématiquement proposé, une visite d'établissement à la personne demandeuse, en présence de sa famille et/ou de son représentant légal et/ou du service qui l'accompagne puis, un ou plusieurs stages avant l'admission permanente.



Procédure d'admission

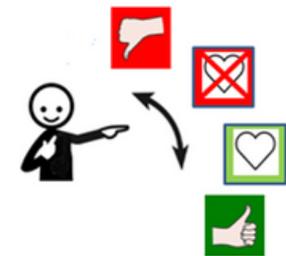


1.7 L'autodétermination et la bientraitance au cœur de l'accompagnement

L'autodétermination

L'autodétermination doit être au cœur du fonctionnement du Foyer, de l'accompagnement des personnes jusqu'aux fonctions supports.

Le projet d'établissement est l'opportunité de s'accorder sur une définition afin que cette notion puisse être diffusée dans les pratiques quotidiennes.



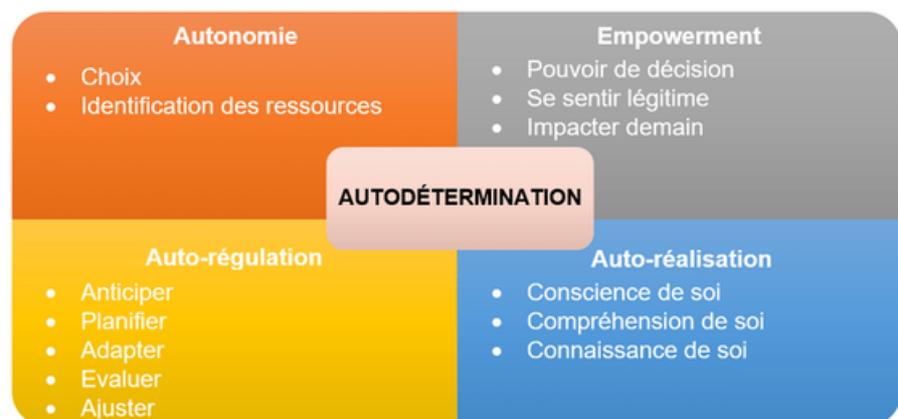
L'autodétermination recouvre à la fois :

- L'autonomie : C'est-à-dire la capacité à choisir, identifier et activer les ressources nécessaires à la décision.
- L'auto-régulation : C'est-à-dire la capacité à s'organiser, à mettre en œuvre un système de réponses complexes qui rend les individus capables d'examiner leur environnement et leurs répertoires de réponses et d'en tenir compte pour prendre des décisions sur la manière d'agir.
- L'*empowerment* : C'est-à-dire, le fait de se sentir capable, d'avoir le contrôle sur les événements de sa vie.
- L'autoréalisation : C'est-à-dire, se connaître, grâce à ses propres expériences, ressentis et aux apports de l'environnement.

L'autodétermination peut donc se résumer aux « *Habiletés et attitudes requises chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant des choix non influencés par des agent externes indus [3]* ».

L'autodétermination ne correspond donc pas à la capacité « à faire », mais à la capacité à se développer et à choisir son projet de vie, ce qui peut impliquer de déléguer à d'autres la réalisation pratique de certaines activités nécessaires (se laver, faire les courses, cuisiner, etc.).

Ainsi, les pratiques professionnelles évoluent de la prise en charge à un accompagnement de soutien pour que l'utilisateur ait la possibilité d'agir sur sa vie. L'objectif des



accompagnants est d'aider les personnes à définir leur projet de vie, à définir des priorités et des buts, et à les réaliser, en expérimentant et en se trompant, autrement dit, à s'épanouir et à se développer.

[3] Michael L. Wehmeyer, Deanna J. Sands., « *Self-determination across the life span : independence and choice for people with disabilities* », 1996.

La bientraitance

Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

**CODE
DE
L'ACTION SOCIALE
ET DES FAMILLES**

Annexe 6r commenté

Page 6

Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 :

« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

La démarche de bientraitance exige :

- une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et sa singularité,
- une manière d'être, de dire, et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et ses demandes, respectueuse de ses choix et refus,
- un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et connues,
- la valorisation de l'expression de l'utilisateur,
- un aller-retour permanent entre penser et agir,
- une démarche continue d'adaptation à une situation donnée.

Le Foyer s'applique pour cela à développer de bonnes pratiques professionnelles notamment par :

- L'organisation de groupes d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP).
- La mise en œuvre des projets individuels d'accompagnement.
- Les groupes de parole à destination des résidents organisés par la psychologue.
- La nomination de la psychologue comme référente bientraitance.
- La plateforme « Bluemedi » qui permet de pouvoir enregistrer et gérer les éventuels événements indésirables. En 2020, la charte d'incitation à la déclaration des événements indésirables d'APF France handicap a été remise et commentée à tous les résidents.



1.8 L'offre de service et ses perspectives d'évolution

L'offre de service actuelle

Le Foyer de vie les Cascades propose un hébergement pour 58 personnes, avec un accompagnement permanent.

L'entrée d'un résident au Foyer s'articule dans son parcours résidentiel qui peut passer par d'autres lieux de vie :

- Colocation,
- Domicile,
- Habitat inclusif,
- Résidence service,
- ou autres projets d'habitat en autonomie.

Ainsi, le Foyer accueille aussi, temporairement, des personnes extérieures en chambre individuelle ou à l'appartement. Il peut s'agir :

- De familles habitant loin qui viennent rendre visite à un résident,
- D'un résident d'une autre structure qui souhaite venir en vacances au Foyer ou effectuer un échange avec un résident du Foyer,
- De tout autre besoin d'accueil temporaire.

L'accueil temporaire d'un résident permet l'apprentissage d'une vie en collectivité, la découverte d'un nouveau cadre de vie, mais également de maintenir plus longtemps une vie à domicile.

Les motifs de ce besoin sont divers :

Un temps de répit pour la famille et de prise de distance pour la personne :

- Milieu familial usé par la lourdeur de la prise en charge et ayant besoin de répit ;
- Personne voulant quitter le milieu familial.

Un essai en douceur d'un autre mode de vie :

- Personne vivant seule à domicile dont la prise en charge devient difficile à organiser ou qui est isolée ;
- Personne vivant dans une autre institution et désirant découvrir un nouveau mode de prise en charge, un autre milieu de vie ;
- En vue d'une admission de longue durée.

Un rapprochement familial pour des personnes prise en charge dans une autre région et pouvant par ce moyen passer des vacances auprès de leur famille.

Un accueil lors de travaux de mise en accessibilité du logement principal.

Un **Foyer de vie** est destiné aux personnes ne relevant ni d'un établissement et service d'aide par le travail (ÉSAT), ni d'une maison d'accueil spécialisée (MAS), ni d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM). Il doit apporter aux usagers un « soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social [4] ».

[4] Code de l'action sociale et des familles, Article L344-1



Les perspectives d'évolution

L'évolution des demandes des personnes accompagnées incite le Foyer à faire évoluer son offre de service pour répondre au mieux aux besoins des personnes et pour maintenir la qualité des prestations existantes. Pour cela, le Foyer doit par exemple développer une réponse plus individualisée et plus souple.

Depuis 2022, l'assistante sociale soutient la gestion de la file active du Foyer.

Selon le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap de Haute-Garonne 2022-2026, les besoins des personnes s'orientent vers :

- « *davantage d'accompagnement médical du fait de situations de handicap plus complexes, de troubles psychiques ;*
- *des accompagnements plus courts ;*
- *des retours à domicile plus fréquents pendant le séjour, en accord avec le souhait des personnes ;*
- *une offre de logement plus individualisée : studio, colocation, etc. afin de favoriser l'indépendance des personnes. »*

Cette évolution concorde avec la dynamique observée au foyer.

En parallèle, le schéma départemental souligne « *le faible taux de places en accueil de jour et en hébergement temporaire au sein des établissements* » du département et indique que « *Le développement de l'accueil séquentiel peut constituer une solution pour favoriser les transitions entre domicile et établissement (pour des personnes ayant toujours vécu à domicile par exemple) ; il permettrait également un répit pour les aidants* ».

[5] APF France handicap, Projet associatif 2018-2023

C'est pourquoi, le Foyer souhaite dans les 5 ans à venir :

- Développer l'accueil temporaire ;
- Développer l'accueil de jour ;
- Développer d'autres modes d'accueil modulaire (accueil séquentiel, ...) ;
- Avoir une unité dédiée aux personnes handicapées vieillissantes ;
- Médicaliser des places ;
- Bénéficier de la qualification d'établissement d'accueil non-médicalisé (EANM) ou d'établissement d'accueil médicalisé (EAM).

Afin d'œuvrer pour une société inclusive, le Foyer a la volonté de travailler davantage avec les acteurs du droit commun, pour faire connaître et reconnaître le « *autrement capable* », le « *différemment capable* [5] » et de soutenir la participation sociale des résidents dans le milieu ordinaire.

Enfin, pour fluidifier le parcours des usagers et faciliter les transitions à l'entrée ou à la sortie du Foyer de vie Les Cascades, il est nécessaire de créer davantage de passerelles avec d'autres établissements ou structures. La création du Pôle adultes 31-32 est un facilitateur pour répondre à cette ambition.



PARTIE 2 :

L'ACCOMPAGNEMENT, ET LES SOINS PROPOSÉS POUR SOUTENIR L'AUTODÉTERMINATION

2.1 Les prestations en matière d'autonomie

Les accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

A travers les accompagnements pour les **actes de la vie quotidienne**, l'ensemble de l'équipe travaille l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie de la personne.

A l'admission des résidents, une grille d'évaluation, une phase d'entretiens, les observations des professionnels puis la concertation de toute l'équipe pluridisciplinaire permettent d'ajuster les accompagnements de « apprendre à la personne à faire » à « faire avec » et jusqu'à « faire pour ». En outre, les habitudes et préférences des résidents sont répertoriées dans un plan de tâche permettant à tous les professionnels d'en prendre connaissance. Enfin, les réunions pluridisciplinaires hebdomadaires permettent d'adapter l'accompagnement en permanence et de manière coordonnée.

Le premier levier pour atteindre cet objectif est d'adapter l'environnement :

Le Foyer dispose de nombreux équipements permettant d'adapter l'accompagnement aux besoins des personnes : lits médicalisés, rails, lève-personne, verticalisateurs (loués au nom du résident), vaisselle ergonomique, ordinateur commun adapté, badge, appels malades et ascenseurs par exemple.

L'accompagnement proposé au foyer pour les **actes de la vie quotidienne** comprend :

- Les soins liés à l'entretien personnel ;
- La mise en œuvre des transferts ;
- L'accompagnement pour prendre soin de sa santé ;
- L'alimentation de la personne.



Afin de favoriser le repérage temporel des résidents ayant des déficiences cognitives, des écrans d'affichage présentent la date et la météo de la semaine. Il y a des horloges analogiques à chaque étage et des calendriers personnels sont créés dans les chambres des résidents qui en ont besoin.

En lien avec les différents partenaires extérieurs (médecins, assistantes sociales, maison départementale des personnes handicapées (MDPH), mandataires judiciaires, fournisseurs, orthoprothésistes, podologues, familles, etc.), l'ergothérapeute du foyer conseille, évalue, préconise, adapte, commande les aides techniques et le matériel divers, permettant de compenser les déficiences, d'améliorer le confort et l'autonomie des personnes.

Aussi, elle apporte ses compétences au sein de l'équipe pluridisciplinaire, dans le choix et l'utilisation du matériel des résidents et du matériel collectif mis à disposition. Une collaboration constante avec le service d'entretien permet d'effectuer les transformations nécessaires dans les chambres des résidents et d'ajuster leurs aides techniques.

Le second levier consiste à aider la personne à mieux se connaître, et à mieux pouvoir se dire :

Afin de favoriser l'autodétermination, les résidents accompagnés sont invités à formuler leurs choix pour tous les actes qui les concernent : heure du lever et du coucher, heure des repas, composition du petit-déjeuner, participation à l'élaboration des menus, choix des vêtements ou des produits d'hygiène par exemple.

Il s'agira dans les prochaines années de systématiser cette pratique pour recueillir à chaque instant les choix et les besoins des résidents de la manière dont la toilette s'effectue au choix de la confiture avec laquelle le pain sera tartiné. En donnant aux personnes des occasions de choisir et de faire des choix le Foyer est un soutien à l'autodétermination des résidents.

La Convention des nations unies sur les droits des personnes handicapées reconnaît « l'importance pour les personnes handicapées de leur autonomie et de leur indépendance individuelles, y compris la liberté de faire leurs propres choix ».

2.2 Les prestations pour la participation sociale

Les accompagnements pour exercer ses droits

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé :

Depuis février 2022, le Foyer met en œuvre une nouvelle démarche pour les projets individuels d'accompagnement. Cette nouvelle démarche doit améliorer le recueil des demandes et besoins des résidents sur les thèmes suivants : besoins de la vie quotidienne, besoins de participation à la vie sociale et culturelle et besoins en matière d'autonomie.

Cette nouvelle démarche s'étend sur trois mois et se divise en sept temps.

Procédure du projet individuel d'accompagnement



ETAPE 1 : RENCONTRE ENTRE LE RÉSIDENT ET SON RÉFÉRENT

Le référent recueille les besoins du résident à l'aide d'une grille divisée en thèmes pour englober tout le quotidien des résidents.



ETAPE 2 : RÉUNION PLURIDISCIPLINAIRE

- Le référent relate les besoins du résident.
- Chaque besoin est réparti selon les compétences des professionnels.



ETAPE 4 : RÉUNION PLURIDISCIPLINAIRE

Le projet est affiné grâce aux précisions du résident.



ETAPE 3 : RENCONTRE ENTRE LE RÉSIDENT ET LES PROFESSIONNELS

Le résident et les professionnels s'accordent sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet.



ETAPE 5 : LES RÉDACTRICES RÉDIGENT LE PROJET



ETAPE 6 : RENCONTRE ENTRE LE RÉSIDENT, SON RÉFÉRENT LA CHEFFE DE SERVICE OU LA COORDINATRICE ÉDUCATIVE

Le projet est validé.



ETAPE 7 : RENCONTRE ENTRE LE RÉSIDENT, SON TUTEUR (CAS ÉCHÉANT), SON RÉFÉRENT ET LA DIRECTRICE

Le projet est signé.

Quotidiennement, la coordinatrice éducative recueille les attentes individuelles des résidents, en lien avec leur projet individuel d'accompagnement, et mobilise les ressources nécessaires pour y répondre en coordonnant et communiquant les informations indispensables aux autres services :

- Organisation et planification des accompagnements aux sorties collectives et individuelles (courses, rendez-vous médicaux, achats divers, visite dans les familles);
- Planification de temps d'accompagnement individuel avec les AES sur le suivi projet individuel d'accompagnement ;
- Aide à la gestion de l'argent personnel de certains résidents et lien avec leur mandataire judiciaire ;
- Organisation des séjours temporaires, des mises en situation à l'appartement d'essai, suivi et évaluation du stage.

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés :

La loi du 2 janvier 2002 institue, pour garantir les droits des usagers, un certain nombre de dispositions propres en application des articles L311-3 à L311 du Code de l'action sociale et des familles. Le Foyer est doté de ces outils obligatoires :

- Le projet d'établissement ;
- Le livret d'accueil ;
- Le contrat de séjour ;
- Le règlement de fonctionnement ;
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Le Conseil de vie sociale (CVS) ;
- Le recours possible à un médiateur.

APF France handicap possède ses propres dispositifs pour garantir les droits des usagers :

- La Charte APF France handicap ;
- Le Conseil national des usagers (CNU) ;
- Le Collège de la médiation ;
- Le projet associatif ;
- Handidroit ;
- Les guides de bonnes pratiques et les recommandations.



Lors de l'admission d'un résident, ces différents dispositifs sont systématiquement donnés et expliqués aux résidents. Cet accompagnement permet de s'assurer de la compréhension et de l'appropriation des droits qui y sont défendus.

Au sein du Foyer, les personnes accueillies sont incitées à exercer leurs droits, notamment par l'intermédiaire des différents espaces d'échanges.



La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies :
Réaffirme « le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées sans discrimination ».

Les instances de participation des résidents

LA RÉUNION VIE D'ÉTABLISSEMENT

- Cette réunion entre la directrice et les résidents est organisée tous les mois.
- Les résidents interpellent et interrogent la directrice sur tous les sujets de leur choix, lors d'un échange libre.
- Un compte-rendu est affiché à l'attention de tous.
- Environ 20 à 30 résidents participent chaque mois.

LA RÉUNION D'ANIMATION

- Tous les vendredis de 14h30 à 16h30, les résidents proposent aux animateurs des activités ou animations pour les semaines à venir.
- Ce moment d'échange permet aussi de rappeler les activités et sorties planifiées la semaine suivante.

LA COMMISSION DES MENUS

LE COMITÉ DE LIAISON ALIMENTATION ET NUTRITION

LE COMITÉ QUALITÉ

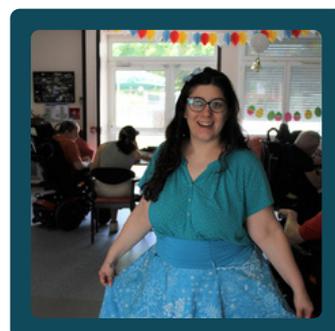
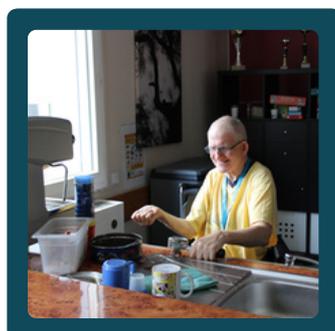
LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

- Article D311-15 du Code de l'action sociale et des familles : « *Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement* ».
- Le Conseil de vie sociale permet à 10 résidents d'être élus et de représenter leurs pairs. Les élus rédigent l'ordre du jour des rencontres grâce au recueil des doléances des autres résidents.
- Une rencontre est prévue tous les trimestres, mais le CVS est en moyenne consulté une fois par mois. En effet, « *l'expression collective des personnes accompagnés est un canal précieux d'alimentation de la démarche d'amélioration continue des établissements et services et pour les personnes accompagnées l'opportunité d'être pleinement actrices et de bouger les lignes* [6] ».
- Le décret du 25 avril 2022 renforce le rôle du CVS en modifiant son organisation et son fonctionnement. Ces nouvelles dispositions devront être mises en œuvre avant le 1er janvier 2023.

[6] APF France handicap, « *CVS et autres formes de participation : guide de mise en œuvre et recommandations* ».



- **Former les résidents à la participation de ces instances :** animation des réunions, relecture d'un compte-rendu, rédaction d'un ordre du jour, etc.
- **Organiser un temps d'échange convivial par étage entre résidents et professionnel tous les trimestres.**
- **Améliorer la communication du CVS.**



Les accompagnements au logement

Le Foyer est un lieu d'apprentissage des règles sociales et de la vie en collectivité :

Comme dans la vie en société, les droits des personnes accueillies fonctionnent dans l'interaction et sont indissociables d'obligations. Les 58 résidents vivent dans ce foyer, ils cohabitent, partagent leurs repas, échangent, se divertissent ensemble et créent des relations. Dans cette micro-société, les personnes interagissent, affinent certaines relations ou en écartent d'autres. Conformément aux recommandations de l'ANESM [7], les règles de vie collectives sont élaborées pour concilier l'individualisation de l'accompagnement et la cohabitation de tous.

Les appartements permettent de préparer la vie en milieu ordinaire :

Les deux appartements du Foyer, réhabilités en 2024, seront une étape pour les résidents qui ont un projet de vie en milieu ordinaire. Ces appartements T2 et T3, répondent aux besoins d'expérimentation de la vie à domicile, de réassurance des résidents sur leur projet, d'entraînement et d'auto-évaluation pour préparer le départ. Ils permettent de se projeter vers un avenir qui n'est pas exclusivement en hébergement collectif.

Ces séjours sont préparés avec l'équipe, afin d'analyser la demande et mobiliser les ressources nécessaires pour y répondre (moyens humains, matériels, financiers). L'équipe suit et évalue le stage pour accompagner au mieux les résidents dans leur projet.

Par ailleurs, l'assistante sociale du Foyer intervient pour informer et accompagner les résidents dans leur projet de vie en milieu ordinaire ou souhaitant changer d'établissement.

Les accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Accompagnements pour réaliser des activités de loisir au sein de la structure :

Des moments conviviaux ponctuent les journées au foyer, ils s'organisent notamment autour du bar dans le hall, qui est un lieu de rencontres. Le café y est servi par les résidents tous les matins et par les AES en début d'après-midi. Il y a dans le hall deux baby-foot et des jeux de société.

D'autres espaces communs du Foyer sont des lieux de loisir, d'échanges et de rencontres. C'est le cas de la salle télévision, de la bibliothèque, et de la salle d'animation. De la musique et la radio sont diffusées à certaines heures.



Déclaration universelle des droits de l'homme, ONU, 1948 :

- **Article 24 :** « Toute personne a droit au repos et aux loisirs. ».
- **Article 27 :** « Tout personne a droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts (...) ».

[7] ANESM, « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » novembre 2009.

- Au cours de la journée, diverses animations sont réalisées au sein du foyer telles que des jeux de sociétés, des travaux manuels, des ateliers cuisine, des films débats, ou des ateliers jardinage par exemple.
- Des activités sportives sont aussi organisées individuellement ou collectivement : sorties à la piscine hebdomadaires, cours de boxe ou ping-pong par exemple.
- Des sorties sont régulièrement organisées dans des lieux culturels (cinéma, théâtre, concerts ou musées), ou dans des lieux touristiques et de loisirs (promenades, visites, pique-niques, pêche, marché, etc.).
- Des sorties individuelles ou collectives sont aussi organisées pour accompagner des résidents dans des cafés, bars, en visite à leur famille ou pour effectuer des achats par exemple.
- Six séjours extérieurs (camps) sont organisés chaque année.

Traditionnellement, les moments forts qui rythment la vie du foyer sont :

- En janvier, la galette des rois,
- En février, la journée crêpes,
- En mars, la soirée carnaval, avec invitation des bénévoles et des amis du Foyer qui s'impliquent toute l'année auprès des résidents,
- En avril, ouverture de la saison du jardin avec la ville de Muret,
- En juin, la Fête du Foyer,
- En été, les soirées grillades,
- En octobre, le Vide Greniers organisé par une association extérieure et dans la ville de Muret,
- En décembre, le Marché de Noël, grâce à la participation active des résidents dans les ateliers artisanats et pâtisserie, et les fêtes de fin d'année.

Tous les mois, les repas à thème communs sont des moments privilégiés entre les salariés et les résidents.

Accompagnements pour exercer ses droits civiques

Les résidents sont accompagnés pour exercer leurs droits civiques et notamment lors des temps électoraux. Le Foyer mène une campagne d'affichage en facile à lire et à comprendre (FALC) lors des élections, soutien les résidents qui le souhaitent lors de leur inscription sur les listes électorales, et prévoit des accompagnements pour le bureau de vote les jours d'élections.

Plusieurs besoins doivent être pris en compte dans l'organisation de l'animation. Certains résidents ont besoin de spontanéité, de souplesse, d'aller vers l'extérieur et sur des plages horaires plus étendues. D'autres ont besoin d'animations régulières en petits groupes, d'être sollicités cognitivement et de travailler la socialisation.

Un travail a été entamé sur le fonctionnement de l'animation afin d'établir une organisation agile répondant à tous ces besoins.



- Anticiper le planning des événements du Foyer et les coconstruire avec toutes les parties prenantes.
- Formaliser la nouvelle organisation de l'animation.

Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, la vie affective et sexuelle :

Au même titre que les autres aspects de leur vie, la question de l'intimité, de la vie affective et sexuelle constitue un potentiel de bien-être, d'épanouissement et d'autonomie pour le résident. La personne en situation de handicap est libre d'avoir une vie affective et sexuelle. L'établissement respecte l'intimité du résident et le sensibilise à adopter des conduites responsables.

APF France handicap revendique, un droit effectif à une vie affective, sentimentale et sexuelle des personnes en situation de handicap.

L'équipe pluridisciplinaire informe et accompagne dans les suivis (accès à un gynécologue, urologue, sexologue de son choix). Les personnes accueillies peuvent affirmer librement leur orientation sexuelle, s'isoler, recevoir la personne de leur choix, vivre en couple avec leur partenaire, s'engager dans des pratiques sexuelles librement choisies, formuler un désir d'enfant, etc.

Conformément au projet d'établissement précédent, des interventions d'une sexologue et de l'association « Du côté des femmes » ont été organisées au Foyer pour sensibiliser les professionnels et les résidents. La vie familiale et la vie affective et sexuelle sont aussi abordées dans les groupes de parole animés par la psychologue ou lors d'entretiens individuels. Des groupes de travail ont permis de constituer un plan d'action pour favoriser l'accès effectif à la vie affective et sexuelle.

En 2022, la création d'un Centre Ressource régional sur la « Vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap », porté par APF France handicap en Occitanie et animé par un collectif de partenaires, est un appui aux actions menées au sein du Foyer.

Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance :

La participation des résidents à la vie du foyer est historique et conséquente. Plus

Plus de 25 services de toutes sortes sont rendus par les résidents : tenue en semaine de l'accueil physique et du standard téléphonique par demi-journée, entretien des espaces verts extérieurs et des plantes, portage du courrier à la Poste, distribution du courrier des résidents dans les étages, portage du linge, pliage du linge et petits travaux de couture, service du café au bar, petits travaux de bois (boîtes aux lettres), épluchage de légumes et de fruits, etc.

L'Association des résidents, dit « Comité des résidents », est une association loi 1901 qui joue historiquement un rôle actif, à la fois humain et social au sein du foyer. Ses recettes, issues de la vente de boissons au bar, du loto, et du produit du marché de Noël, lui permet d'agrémenter le quotidien des résidents en participant financièrement aux activités et



Mettre en œuvre le plan d'action
vie affective et sexuelle.

animations collectives telles que le Carnaval, les fêtes de fin d'année, les repas à thèmes, les camps, l'achat de la Dépêche du Midi et l'achat de cadeaux pour les fêtes de fin d'année de résidents isolés. Elle n'est composée que des résidents du foyer et se réunit 4 fois par an. Ses membres sont renouvelés par tiers chaque année.

La vie en collectivité au Foyer favorise l'entraide entre pairs et peut constituer un levier important pour renforcer les capacités d'agir des personnes. Chaque résident peut par exemple devenir « Résident accueillant » pour accueillir et accompagner les nouveaux usagers à leur arrivée au Foyer.



Multiplier les services permettant aux résidents de participer au fonctionnement du Foyer.

Les accompagnements pour participer à la vie sociale

Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage :

L'entourage des résidents est souvent un soutien essentiel à leur projet de vie. Le Foyer permet de créer ou de maintenir le lien familial. Il offre la possibilité de se rapprocher des siens, ou au contraire de s'en émanciper.

Dans le cadre de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles, « *la prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles [...] dans le respect des souhaits de la personne* ».

Le Foyer est ouvert aux visiteurs. Les résidents peuvent y rencontrer leur entourage librement. Ces proches peuvent aussi partager un repas avec les résidents en s'inscrivant le matin. Enfin, un appartement est mis à disposition des familles qui ont besoin d'un hébergement ponctuel.

Un poste informatique complet ergonomique est en libre-service des résidents. Ils peuvent, seuls ou accompagnés, échanger avec leurs proches via les réseaux sociaux et les applications de visioconférence. Des téléphones fixes sont aussi mis à disposition des résidents lorsqu'ils souhaitent appeler leurs proches.

L'entourage est invité lors de la fête annuelle de la structure. Les proches peuvent également participer aux activités et sorties organisées par le Foyer.



- Faire du Foyer un lieu de rencontres ouvert aux habitants de Muret.
- Créer un espace convivial pour les familles dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisir en dehors du Foyer :

Le Foyer accompagne les résidents qui souhaitent effectuer des activités sociales et de loisir dans le droit commun. Cet accompagnement comprend le soutien des résidents dans leur accès au droit commun mais aussi l'accompagnement des acteurs du droit commun dans la réalisation de l'inclusion.



Projet associatif 2018-2023 :

« la société inclusive ne saurait être une société qui gomme les différences et qui prétend que « nous sommes tous les mêmes ». Bien au contraire, une société inclusive est une société qui reconnaît chacun dans toute(s) sa/ses singularité(s) et s'y adapte.»

Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements :

Le repérage dans Muret est favorisé par une visite systématique de la ville pour les nouveaux résidents. Des parcours d'apprentissage peuvent aussi être organisés par l'ergothérapeute et par les AES.

Des apprentissages sont aussi organisés pour les transports en commun. Mobibus est un transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite qui permet de se déplacer dans l'agglomération toulousaine. La gare de Muret est accessible depuis 2022. Le foyer possède trois véhicules avec une rampe élévatrice. Ils sont utilisés comme transports individuels ou collectifs des résidents qui peuvent aussi les emprunter.

Les accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

Accompagnements pour l'ouverture des droits :

L'assistante sociale du foyer informe les résidents et leur entourage sur les prestations dont ils peuvent bénéficier, notamment pour les moyens financiers de compensation : financement des aides techniques, aide humaine, ressources, carte mobilité inclusion, frais de séjour, aides financières, orientation en foyer, accès à une mutuelle, veille juridique sur les droits et accompagnement des résidents, etc. Elle peut aussi accompagner les résidents pour l'accès à leurs droits sociaux.

Ces interventions prennent la forme d'entretiens, de contacts avec la famille, avec le tuteur ou le curateur et de démarches administratives.

Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources :

Les travailleurs sociaux du foyer informent et conseillent les résidents en matière d'économie (valeur de l'argent, gestion d'un budget, consommation). Ils peuvent cogérer avec les personnes leurs ressources ou leur budget. Ils sont aussi l'interface avec les mandataires judiciaires.

2.3 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les soins somatiques et psychiques

Les besoins des résidents :

L'évolution des pathologies des résidents et le vieillissement de la population accueillie accentuent les besoins médicaux. Les besoins en soins des résidents sont en augmentation constante, notamment pour les résidents vieillissants. Les populations plus jeunes et ayant un projet de vie à domicile ont davantage besoin d'un accompagnement à la santé (éducation à la santé et prévention).



Le Foyer dispose d'une **salle multisensorielle** de type Snoezelen. Cette salle permet la stimulation ou l'apaisement par les sens.

Comment le foyer répond à ces besoins :

Les trois infirmières du Foyer prennent soin, soignent et coordonnent les soins. Des accompagnantes éducatives et sociales (AES) ressources de jour et de nuit sont formées pour certains actes en collaboration avec les infirmières, en leur absence (lors des soirées, des nuits, des horaires « coupés » du week-end ou s'il y a une carence d'infirmière).

Depuis 2021, une AES est détachée pour être en appui au service infirmier. Elle intervient notamment sur les missions administratives : gestion des rendez-vous médicaux et paramédicaux, gestion du dossier des résidents et suivi des commandes et des factures. Cette organisation permet la mise en œuvre des protocoles de soin, le suivi de l'état de santé des résidents et la traçabilité des soins apportés et garanti ces accompagnements en continu de jour comme de nuit.

Les résidents sont acteurs de leurs soins. Le Foyer veille au respect de leurs droits et de leurs attentes. Les entretiens individuels permettent d'adapter l'accompagnement au projet personnalisé des résidents avec, si nécessaire, une aide totale ou partielle à la gestion de leur santé en ce qui concerne la prise de médicaments, la consultation de spécialistes et de professionnels paramédicaux, les prises de rendez-vous et l'organisation des moyens de transport.

Le foyer a un contact privilégié avec des partenaires médicaux facilitant l'accès aux soins courants et techniques pour les

résidents. Parmi ces partenaires des infirmiers libéraux, une orthophoniste, des kinésithérapeutes, des médecins généralistes, un médecin de médecine physique et de réadaptation, un podologue, un orthoprothésiste et des psychomotriciennes. S'ils le souhaitent, les résidents peuvent choisir leurs intervenants libéraux et leur médecin traitant parmi ces partenaires. Les infirmières coordonnent les interventions entre les professionnels libéraux et l'équipe d'accompagnant du foyer.

Les infirmières du foyer peuvent aussi accompagner des résidents en fin de vie et les résidents avec des douleurs chroniques en collaboration avec le médecin et les équipes hospitalières ou les réseaux de soins palliatifs.

L'accompagnement comprend aussi la prévention bucco-dentaire, gynécologique, dermatologique, des cancers colorectal et du sein, entre autres selon les besoins de chacun. Des rendez-vous de contrôle ou de dépistage sont proposés aux résidents qui sont aussi sensibilisés lors des interventions des infirmières et des professionnels libéraux.

A la suite du départ en retraite de la kinésithérapeute en 2021 et de l'absence de candidats, les suivis en rééducation sont réalisés par des kinésithérapeutes libéraux.

Une convention de prêt de salle équipée a été mis en place avec des kinésithérapeutes libéraux afin de poursuivre la prévention, la rééducation et le maintien de l'autonomie des résidents.

Depuis 2021, un éducateur sportif en activité physique adapté a été embauché. Il a pour mission de prévenir et de lutter contre :

- La diminution des capacités cardio-respiratoires ;
- La diminution des capacités motrices ;
- La diminution du périmètre de marche et du temps de verticalité ;
- L'augmentation de la sédentarité ;
- La prise de poids.

Il agit par le biais :

- D'actions de prévention, de réadaptation ou d'intégration par l'activité physique ;
- D'actions visant à optimiser les capacités des résidents dans les domaines bio psycho-sociaux par la médiation d'activités physiques ou sportives.



Afin d'habituer les résidents à une pratique d'activité physique et sportive, l'éducateur sportif propose différentes séances de gymnastique douce, boxe, tennis de table, natation, sarbacane, boccia, pétanque, exercice de relaxation et de souffle, renforcement musculaire des membres supérieurs et du tronc.

Ces activités ont pour objectifs de conserver et améliorer les capacités physiques, cognitives et sociales des

résidents à travers un programme élaboré pour :

- Redonner le goût du mouvement en tenant compte de leurs désirs, du sens donné à l'activité et de leurs capacités ;
- Aider à se réapproprier « un corps actif » en retrouvant l'usage de leurs possibilités motrices et en éprouvant des sensations, des perceptions agréables dans un climat stimulant et sécurisant.

Les prestations de la psychologue

Depuis novembre 2021, le temps de travail de la psychologue a été augmenté pour atteindre un mi-temps.

La psychologue :

- Accompagne individuellement des résidents : elle participe à l'admission pour valider l'adéquation entre la structure et la personnalité du candidat. Par ailleurs, la psychologue suit les résidents qui le souhaitent. Les résidents peuvent aussi bénéficier d'un suivi psychologique de la part d'intervenants extérieurs.
- Organise les groupes de parole destinés aux résidents : les groupes de paroles sont des temps essentiels pour penser, se penser, mettre des mots, du sens sur son intériorité, mais aussi pour apprendre à écouter autrui, mieux connaître ou comprendre les autres, développer sa capacité d'empathie, améliorer sa façon de communiquer. Ce sont aussi des temps où chacun se confronte au regard de l'autre. Ces groupes thématiques sont particulièrement appréciés et sollicités par les résidents.

Les prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

En 2015, l'établissement a signé une convention avec la pharmacie Occitanie de Muret relative à la préparation des médicaments, sous forme de sachets nominatifs et individuels pour chaque prise de traitement. Les résidents ont le choix de décliner leur participation à la convention via un courrier remis à la direction. Ils choisissent alors librement leur pharmacie.

2.4 La coordination de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire travaille ensemble pour accompagner les personnes accueillies. Les transmissions se font notamment sur le document unique informatisé de l'utilisateur pour tracer les accompagnements et se coordonner. La coordination est aussi organisée lors de réunions.

RÉUNION	PARTICIPANTS	PÉRIODICITÉ	OBJECTIFS
Réunion de transmissions	<ul style="list-style-type: none"> • Les AES • L'infirmière • Cheffe de service 	3 fois par jour : <ul style="list-style-type: none"> • 07h15 - 07h30 • 14h30 - 14h45 • 21h30 - 21h45 	Transmission orale des informations et du déroulement de la journée entre professionnels.
Réunion veilleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les veilleurs • La directrice • La cheffe de service 	Une fois par trimestre la nuit	Transmission d'informations sur l'accompagnement des résidents au regard des spécificités de la nuit.
Réunion pluridisciplinaire PIA	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pluridisciplinaire de l'étage • Cheffe de service 	Un mardi par mois, par étage, de 14h à 17h	Suivi des projets individuels d'accompagnement.
Groupes d'analyse des pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant extérieur • Equipe pluridisciplinaire 	6 fois par an pour 4 groupes	Echanger sur leurs pratiques et expériences à partir de situations rencontrées.
Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice • Adjointe de direction • Cheffe de service 	Chaque semaine	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur l'actualité des services, • Débattre sur des thèmes engageant le fonctionnement actuel du Foyer, • Echanger des informations sur APF France handicap.
Comité de direction du Pôle	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice • Adjointe de direction • Cheffe de service • Adjoints de direction du SAVS 31 et 32 	Tous les 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur la transformation de l'offre, • Travailler sur des thèmes communs, • Assurer une veille juridique, • Décider du fonctionnement du Pôle

RÉUNION	PARTICIPANTS	PÉRIODICITÉ	OBJECTIFS
Réunion de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Adjointe de direction • Un représentant par service 	Le premier jeudi du mois	Temps d'échange et de réflexion sur la vie de l'établissement et la coordination entre les services.
Réunion générale	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice • L'ensemble du personnel présent dans l'établissement 	Tous les 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'échange et de réflexion sur la vie de l'établissement. • Point d'actualité. • Questions-réponses.
Réunion de service	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service • Salariés du service 	A la demande	
Réunion intermédiaire de coordination	Les AES par étage	1 fois par mois	Discussion sur leur organisation et la vie d'étage.
Réunion d'animation	<ul style="list-style-type: none"> • Cheffe de service • Coordinatrice éducative • animateurs • Educateur sportif • AES 	3 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des mois à venir. • Bilan sur ce qui a été fait. • Coordination.
Droit d'expression des salariés	L'ensemble des salariés à l'exception de la directrice	3 heures, 2 fois par an par professionnel	Permettre l'expression directe et collective des salariés. Les participants ont la liberté d'évoquer les conditions de l'amélioration du contenu et de l'organisation du travail et de suggérer des solutions pour atteindre ce but.

PARTIE 3 :

L'ORGANISATION RETENUE POUR RÉALISER LES ACCOMPAGNEMENTS

3.1 La gestion des ressources humaines

Les cadres et le service administratif suivent les dossiers des salariés : certificats de travail, contrats de travail, sécurité sociale, plannings, congés, gestion des absences, etc.

Depuis 2017, les recrutements et la gestion administrative des remplaçants se font via les agences d'intérim comme Coopemploi.

Un poste de gestionnaire de planning a été créé à temps plein en 2021.



- Faire participer les résidents au recrutement et à l'accueil de nouveaux professionnels.
- Formaliser la procédure d'accueil des nouveaux professionnels.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) mise en place par l'établissement est une gestion par anticipation, qui permet de prévoir et de décider les actions à mettre en œuvre en matière d'effectifs, de compétences et de qualifications, pour garantir à la structure de disposer dans les années à venir des ressources humaines adaptées aux objectifs de l'établissement et aux évolutions du secteur.

Dans les 5 ans à venir, nous anticipons les départs en retraite de :

- 5 AES et 1 agent de soin ;
- 1 animatrice ;
- 3 veilleurs ;
- 1 infirmière ;
- 1 homme d'entretien ;
- 1 gestionnaire de paie ;
- 1 comptable.



56,22 ETP

L'organigramme



2,54 ETP

EQUIPE DE DIRECTION

Directrice : 0,64 ETP



4,48 ETP

SERVICE ADMINISTRATIF

Techniciens administratifs : 2 ETP
 Comptable : 0,92 ETP
 Gestionnaire de paie : 0,56 ETP
 Gestionnaire de plannings : 1 ETP

Cheffe de service : 0,9 ETP



36,9 ETP

SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF

AES : 24,8 ETP
 Agents de soins : 4,55 ETP
 Aide-soignant : 2 ETP (dont 1 de nuit)
 Educateur sportif : 0,75 ETP
 animateur : 1 ou 2 ETP
 Coordinatrice d'animation : 1 ETP
 Coordinatrice éducative : 1 ou 2 ETP
 Assistante sociale : 0,8 ETP



RÉFÉRENTS

Référente PRAP
 Référentes qualité
 Référente bientraitance
 Référente RGPD

Adjointe de direction : 1 ETP



7,25 ETP

SERVICE HÉBERGEMENT

Ouvriers des services logistiques : 2 ETP
 Agents des services logistiques : 5,25 ETP



5,05 ETP

SERVICE PARAMÉDICAL

Infirmières : 2,75 ETP
 AES détachée : 0,8 ETP
 Psychologue : 0,5 ETP
 Ergothérapeute : 1 ETP



ELIOR

Equipe de restauration

ETP = Equivalent temps plein

Les formations

Les professionnels sont incités à développer et approfondir leurs savoirs et pratiques par l'intermédiaire de formations individuelles et collectives.

Le plan de formation doit permettre :

- L'adaptation des compétences aux besoins d'accompagnement mis en exergue lors des entretiens ;
- La cohérence entre les besoins d'adaptation des compétences à l'accompagnement des usagers (dimension collective) et les demandes individuelles des professionnels.



Former les professionnels à l'autodétermination, aux pratiques du numérique, et aux évolutions du public accueilli.

Parmi elles :

- Les formations de professionnalisation ;
- Les formations de management pour le personnel encadrant ;
- Le compte personnel de formation (CPF) ;
- Les formations internes sur les gestes et postures avec un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- Concernant la sécurité : habilitation électrique, extincteurs, attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AGFSU) (Tous les deux ans pour tous les salariés), etc.

Le plan de formation est réalisé pour l'année à la suite des recueils des demandes des salariés.

Les instances représentatives du personnel

Le comité social et économique d'établissement (CSEE) :

Le comité social et économique d'établissement est l'instance de représentation du personnel du Foyer et du SAVS 31. Il permet de faciliter le dialogue social entre l'employeur et les salariés. Les élections ont été organisées en 2019 et les membres sont élus pour 4 ans. Des élections partielles ont été organisées en 2022.

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) :

La CSSCT exerce par délégation du CSEE tout ou partie des attributions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de ce dernier. Il est présidé par la directrice du Foyer et se compose de trois membres désignés par le CSEE, des médecin du travail, du responsable interne du service de sécurité et des conditions de travail, des agents de contrôle de l'inspection du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale. En plus des CSEE mensuels, 4 CSSCT sont organisées tous les ans.

3.2 La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

La gestion budgétaire, financière et comptable

Afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation comptable, APF France handicap souhaite regrouper les fonctions comptables et de paie en créant des Centres de gestion mutualisé (CGM) dans chaque région. Le CGM du Foyer sera à Montpellier.

La création des CGM a pour objectif de :

- Sécuriser et fiabiliser les données financières, administratives et de paie ;
- Garantir un haut niveau de la qualité de service auprès des opérationnels ;
- Faciliter le pilotage et l'aide à la décision ;
- Assurer une continuité de service, réactivité et interopérabilité ;
- Améliorer le contexte et agir sur la qualité de vie au travail.
- S'appuyer sur des relais gestion administrative du personnel (GAP) et comptable (GAC).

La gestion administrative

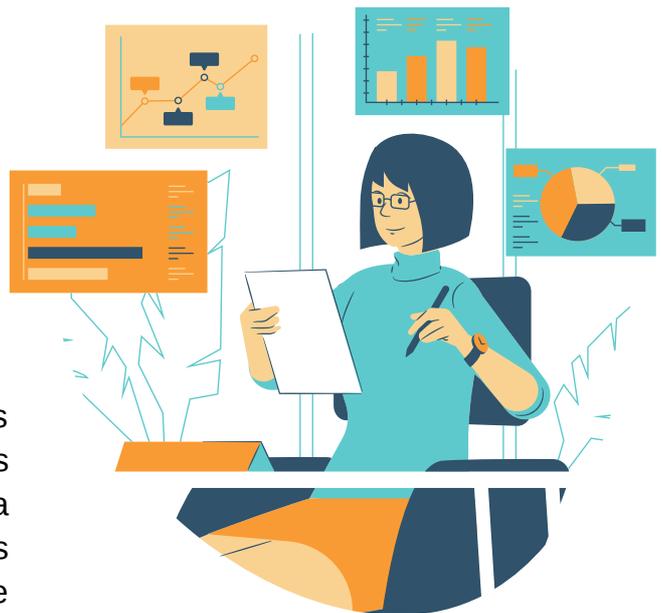
La secrétaire du Foyer récupère le courrier et le trie. Elle le distribue ensuite aux professionnels et un résident distribue aux autres résidents. Elle gère la gestion des courriels, répond au téléphone et assure l'accueil.

La secrétaire classe les dossiers des résidents et met à jour leur dossier informatisé.

Dans le respect du mode de vie et des projets des usagers de la structure et des règles législatives en vigueur, le relai GAC réalise la facturation et le suivi des règlements des versements, ainsi que la gestion de la caisse de l'établissement.

Elle est chargée de la gestion :

- des comptes des résidents en ce qui concerne le versement de la participation demandée par les départements,
- de l'argent personnel des résidents qu'ils ont confié à l'établissement,
- de l'économat.



3.3 L'information et la communication

La communication externe

L'attractivité du Foyer pour de futurs résidents ou salariés est un enjeu majeur du projet d'établissement 2022-2026.

La communication est un outil essentiel pour atteindre cet objectif. Le Foyer utilise divers outils de communication :

- La page Facebook ;
- Le blog ;
- Les courriels ;
- L'affichage au sein du Foyer.

Les destinataires de la communication du Foyer sont principalement :

- Les candidats à l'admission ;
- Les familles des usagers ;
- Les mandataires judiciaires ;
- Les candidats professionnels ;
- Les partenaires ;
- Les intervenants paramédicaux et médicaux ;
- Les bénévoles et futurs bénévoles ;
- Les autres structures, la direction régionale et le siège d'APF France handicap ;
- La population de Muret ;
- Les écoles de formation.

Le Foyer informe par exemple sur les actualités et les événements du Foyer, le rapport d'activité annuel, l'organisation du Foyer, les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle, ou le projet d'établissement.



Formaliser une stratégie de communication précisant le rôle de chacun, l'usage de chaque support, et un calendrier prévisionnel.



Améliorer le repérage géographique du foyer : créer une rubrique « venir au Foyer » sur le blog, demander à la mairie pour déposer un Totem, etc.



La communication interne

Dans le cadre des réflexions du projet d'établissement, une enquête a été menée auprès des salariés afin de recueillir leur avis sur la communication interne du Foyer.

Beaucoup de salariés relèvent la quantité d'information et la diversité des lieux d'affichage. Les professionnels sont en faveur de la transmission sur leur boîte mail professionnelle des informations pour limiter l'affichage et favoriser le rassemblement en un lieu unique de toutes les informations.

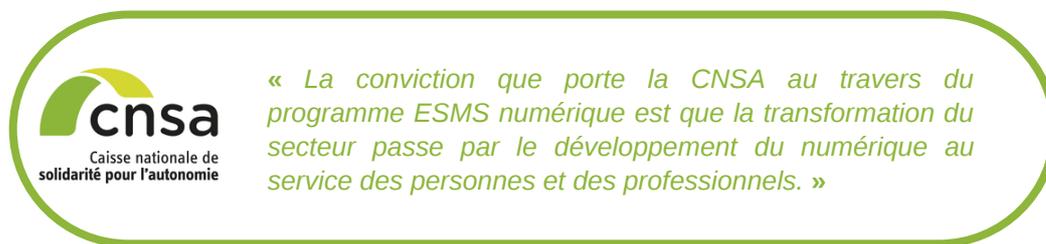
Le Foyer mène aussi une réflexion sur l'accessibilité des informations communiquées aux résidents. Actuellement, l'affichage est le support privilégié.



Écrire une charte de la communication et créer des modèles de rédaction avec des règles facilitant la compréhension : expliciter tous les termes du médico-social, utiliser des tournures de phrases simples, écrire les conclusions en gras, écrire en gros les informations plus importantes, etc.

Système d'information, informatique et archivage informatique des données

Les usages du numérique dans le secteur du médico-social se développent.



Ces dernières années le Foyer a mis plusieurs dispositifs en œuvre pour favoriser l'accès au numérique pour les résidents :

- Le Wifi est déployé dans tous le Foyer et est accessible aux résidents ;
- Un ordinateur adapté est à disposition des résidents dans la salle à manger ;
- Deux référentes numériques accompagnent les résidents dans leurs usages du numériques.

Les pratiques professionnelles évoluent aussi :

- Des messageries ont été créées pour tous les professionnels ;
- Les dossiers des usagers sont informatisés (DUI) ;
- Des personnes ressources sont identifiées pour l'usage de chaque logiciel ;
- Les documents informatisés du foyer ont été archivés, triés et classés ;
- En 2022, un système de visioconférence a été installé en salle de réunion pour permettre les réunions avec des acteurs à distance dans de bonnes conditions.

Toutefois, ces pratiques doivent encore être développées pour lutter contre l'illectronisme, soutenir l'accès aux droits, et assurer la conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). A ce titre, la secrétaire du Foyer est nommée référente RGPD en appui à la directrice.



Mettre en œuvre de la Feuille de route numérique d'APF France handicap Occitanie.

3.4 La qualité et la sécurité

La démarche d'amélioration continue de la qualité

En 1997, dans sa Charte APF France handicap s'est « engagée à assurer la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière ».

La loi du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale traite de l'importance d'ancrer les établissements dans une démarche d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Pour soutenir cette démarche d'amélioration continue, APF France handicap met à disposition plusieurs outils comme le référentiel qualité inter-associatif, dont la dernière version date de 2017.

L'amélioration continue de la qualité peut être présentée schématiquement par la roue de Deming.

La **démarche qualité** consiste à suivre, pour chaque axe de progrès identifié, quatre étapes :

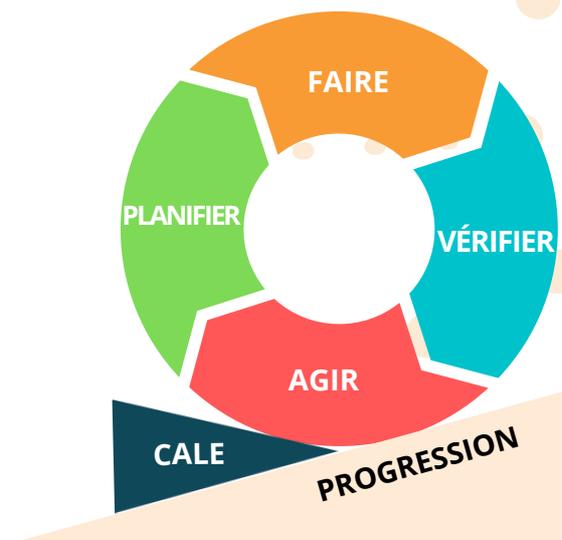
- Planifier les actions à réaliser pour atteindre le ou les objectifs,
- Réaliser les actions prévues,
- Vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre, en comparant les résultats avec les prévisions,
- Agir, ajuster les actions afin d'atteindre les objectifs.

La cale « expérience » placée derrière la roue évite les retours en arrière et se déplace au fur et à mesure pour éviter de stagner ou de régresser. C'est la traçabilité des actions menées et de leurs résultats.

En prenant appui sur le système de management de la qualité, la roue peut tourner et ainsi il existe une démarche de progrès continue dans le temps : c'est l'amélioration continue de la qualité.

APF France handicap souhaite franchir une nouvelle étape dans l'appropriation de la démarche d'amélioration continue. La finalité ne change pas : c'est la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées, l'amélioration continue de leur qualité de vie, la mise en œuvre de la transition inclusive qui doivent être recherchés. La méthode quant à elle évolue ; c'est vers un management par la qualité et la gestion des risques que l'ambition de se porte. Cette impulsion se nomme Quali'DAC (pour qualité et démarche d'amélioration continue).

Le principe de la **démarche qualité** est d'évaluer le degré de satisfaction des résidents et de proposer des plans d'actions pour adapter au mieux les pratiques aux besoins et attentes des personnes accompagnées.



La structure qualité du Foyer de vie Les Cascades

La directrice :

Elle est responsable et garante de la démarche d'amélioration continue. De façon large, elle impulse la démarche qualité, donne les moyens de sa mise en œuvre, et veille au bon déroulé de manière continue et pérenne.

Elle organise et anime les revues de direction qui permettent de faire le bilan de la démarche qualité et de planifier les actions à venir grâce au plan d'amélioration de la qualité (PAQ). Elle nomme les référents qualité.

Les deux référentes qualité :

Elles animent la démarche d'amélioration de la qualité et font le lien entre les différents acteurs de la structure qualité : la direction, le Comité qualité (CoQua), les groupes de travail, les professionnels et les résidents. Elles coordonnent l'ensemble des actions d'amélioration et d'évaluation. Elles rencontrent régulièrement la direction afin de faire le point sur l'avancement des projets qualité. Elles animent le CoQua.

Le Comité qualité (CoQua) :

C'est un groupe pluridisciplinaire, composé de professionnels et de résidents. Il organise la démarche d'évaluation, coordonne les groupes de travail, élabore et suit les plans d'amélioration de la qualité, veille à la cohérence des procédures et diffuse les informations. Il se réunit une fois par trimestre.

Les groupes de travail :

Ils sont constitués par appel à candidature et composés de résidents et de professionnels de tous les services. Ils participent lors des différentes phases de mise en œuvre du PAQ.

La revue de direction :

Composée de l'équipe de direction et des référentes qualité, l'instance se réunit deux fois par an afin de faire l'état des lieux de la démarche d'amélioration, de prendre des décisions et de définir des perspectives.

L'enquête de satisfaction :

Une enquête de satisfaction est menée chaque année auprès des résidents. Depuis 2020, elle est proposée sur un support à remplir en ligne et des stagiaires sont disponibles auprès des résidents n'ayant pas accès à l'écrit ou au support informatique pour les aider à y répondre, de façon anonyme et distanciée des salariés. La synthèse de l'enquête est présentée au CVS et au CSEE puis, en réunion collective à laquelle les salariés, les résidents, les mandataires judiciaires et les familles sont conviés.



Modifier l'enquête de satisfaction pour que le format et le contenu correspondent davantage aux attentes et préoccupations des résidents.

La gestion des risques

Les risques sont divers :

- Risques naturels : canicule, grand froid, inondations, etc.
- Risques technologiques : industriel, nucléaire, etc.
- Risques sanitaires : risques infectieux, affection respiratoire, etc.
- Risques logistiques : ruptures en approvisionnements extérieurs (eau, ressources énergétiques, produits médicaux et pharmaceutiques), etc.
- Risques de ruptures de service : restauration, lingerie, ordures ménagères, déchets de soins, etc.
- Risques de pannes : chaudière, ascenseur, etc.
- Risques liés à l'hygiène et la sécurité : manipulation et gestion des médicaments, gestion des déchets à risque infectieux, etc.
- Risques liés à l'établissement : Incendie, etc.
- Risques dans les processus : Risque de perte du dossier d'une personne accompagnée, Risque de maltraitance active, etc.

Plusieurs outils permettent d'anticiper ces risques ou d'y faire face, il y a notamment :

- Le plan bleu qui permet de réagir de manière rapide et cohérente en cas de crise,
- Le circuit du médicament,
- Les diverses procédures de soins,
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Le document d'analyse des risques liés à la défaillance en énergie (DARDE),
- Le système HACCP pour la sécurité alimentaire,
- La méthode RABC pour garantir la qualité microbiologique des textiles traités en blanchisserie,
- Les contrats de maintenance,
- Et plus globalement toutes les procédures détaillant les modalités d'accompagnement et de fonctionnement du Foyer.

Ces outils sont formalisés, diffusés, évalués et actualisés régulièrement.

L'analyse des pratiques et le soutien au personnel

Ponctuellement, la psychologue propose des entretiens psychologiques aux professionnels de la structure qui rencontrent des difficultés dans le travail ou dans leur vie personnelle qui retentissent sur leur travail. Ainsi, elle les aide à s'orienter vers des professionnels de santé extérieurs ou des associations.

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) animés par un intervenant extérieur, permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et expériences à partir de situations rencontrées.

Croiser les regards permet de prendre du recul sur les pratiques et renforce la collaboration entre les différents corps de métier. La constitution de petits groupes qui se retrouvent 6 fois par an favorise les échanges en confiance, et constructifs. Ainsi, les GAPP permettent de développer des capacités et des pratiques nouvelles dans le travail

comme la meilleure prise en compte des besoins des usagers. Ils sont l'occasion pour les professionnels de développer des compétences relationnelles, telles que l'écoute, le dialogue et le « *feed-back* ». Ces échanges soulignent le sens du travail au foyer et participent, de fait, à la bienveillance.

3.5 Les relations avec le territoire

La coopération avec les acteurs du territoire (conventionner, former des partenaires, échanger les pratiques, pratiques à des instances administratives) vise à améliorer l'accompagnement global des personnes.

CODE
DE
L'ACTION SOCIALE
ET DES FAMILLES
Adopté le 10 novembre 2005

Code de l'action sociale et des familles, L.311-1 :

« Les ESMS établissent [...] des coopérations avec d'autres établissements et services pour organiser une réponse coordonnée et de proximité aux besoins de la population dans les différents territoires, dans un objectif de continuité et de décloisonnement des interventions sociales et médico-sociales réalisées au bénéfice de personnes accueillies ou accompagnées. »

L'ouverture du Foyer à et sur son environnement, la logique de parcours des usagers, la raréfaction des moyens humains, sont autant d'éléments invitant le Foyer à multiplier les coopérations avec les acteurs du territoire.

Ces partenaires sont notamment :

- Les autres structures du territoire,
- Les autres associations du territoire,
- Coopemploi, l'agence d'intérim coopérative,
- Les professionnels libéraux,
- La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Haute-Garonne,
- Les amis et les bénévoles du Foyer.



PARTIE 4 :

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

4.1 La méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le projet d'établissement a été conçu selon plusieurs principes :

- Tout d'abord, pour être un outil cohérent et efficient, ce projet doit être une œuvre collective. La démarche participative crée une dynamique entre les professionnels, les résidents et leur entourage et les partenaires. La participation de chacun est nécessaire pour partager, échanger et comprendre les contributions apportées et donner du sens au projet.
- Le projet d'établissement est un outil de référence pour les professionnels et les usagers. Il doit donc être accessible à tous grâce à un support innovant.
- Ce projet doit être « vivant ». Il est amené à être réinterrogé, à évoluer, à être suivi et évalué.



CODE
DE
L'ACTION SOCIALE
ET DES FAMILLES

Annexe 6 commenté

Page 2 sur 10

Code de l'action sociale et des familles, L.311-8 :

« pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Un comité de pilotage a été créé :

Il était composé de 10 personnes :

- Des professionnels représentant : l'accompagnement aux soins, l'accompagnement à l'autonomie et l'accompagnement à la participation social ;
- La référente qualité ;
- Le résident qui est président du Conseil de la vie sociale (CVS) ;
- La cheffe de service ;
- L'adjointe de direction ;
- La directrice ;
- La responsable régionale de l'offre de services.

Les missions du comité de pilotage :

- Concevoir la méthodologie ;
- Coordonner les groupes de travail ;
- Collecter les travaux ;
- Animer l'ensemble de la démarche et tenir les échéances ;
- Valider le projet d'établissement.

**Les groupes de travail :**

La composition des 23 groupes de travail s'est définie par des appels à participation et selon la disponibilité des professionnels pour garantir la participation de l'ensemble des services. Les groupes de moins de 10 personnes ont été privilégiés afin de faciliter la participation de tous.

THÈMES	NOMBRE DE RENCONTRES	DURÉE TOTALE EN HEURES
L'autonomie	3	6
La participation sociale	5	10
Les prestations de soins, de maintien et développement des capacités fonctionnelles	2	4
La cohérence du parcours	4	7
Les processus de pilotage	3	4
Les processus supports	6	11
TOTAL	23	42

Pour chaque rencontre, une feuille de route s'appuyant sur un ensemble de documents (Projet d'établissement précédent, documents d'APF France Handicap, recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et la HAS, évaluation interne, enquête de satisfaction des usagers, etc.) proposait des pistes de réflexion et divisait les rencontres en quatre temps :

- Quels sont les besoins ?
- Comment y répondons-nous actuellement ?
- Quelles sont les difficultés ou les limites rencontrées ?
- Quelles seraient les pistes d'amélioration ?

4 entretiens supplémentaires ont été organisés afin de préciser certaines réflexions des groupes de travail :

- Un entretien avec un résident qui a un projet de vie à domicile ;
- Un entretien avec deux anciens résidents ;
- Un entretien avec l'Adjointe en charge du handicap de la Ville de Muret ;
- Un entretien avec la Cheffe de projet communication d'APF France Handicap Occitanie.



80

Personnes différentes



dont

25

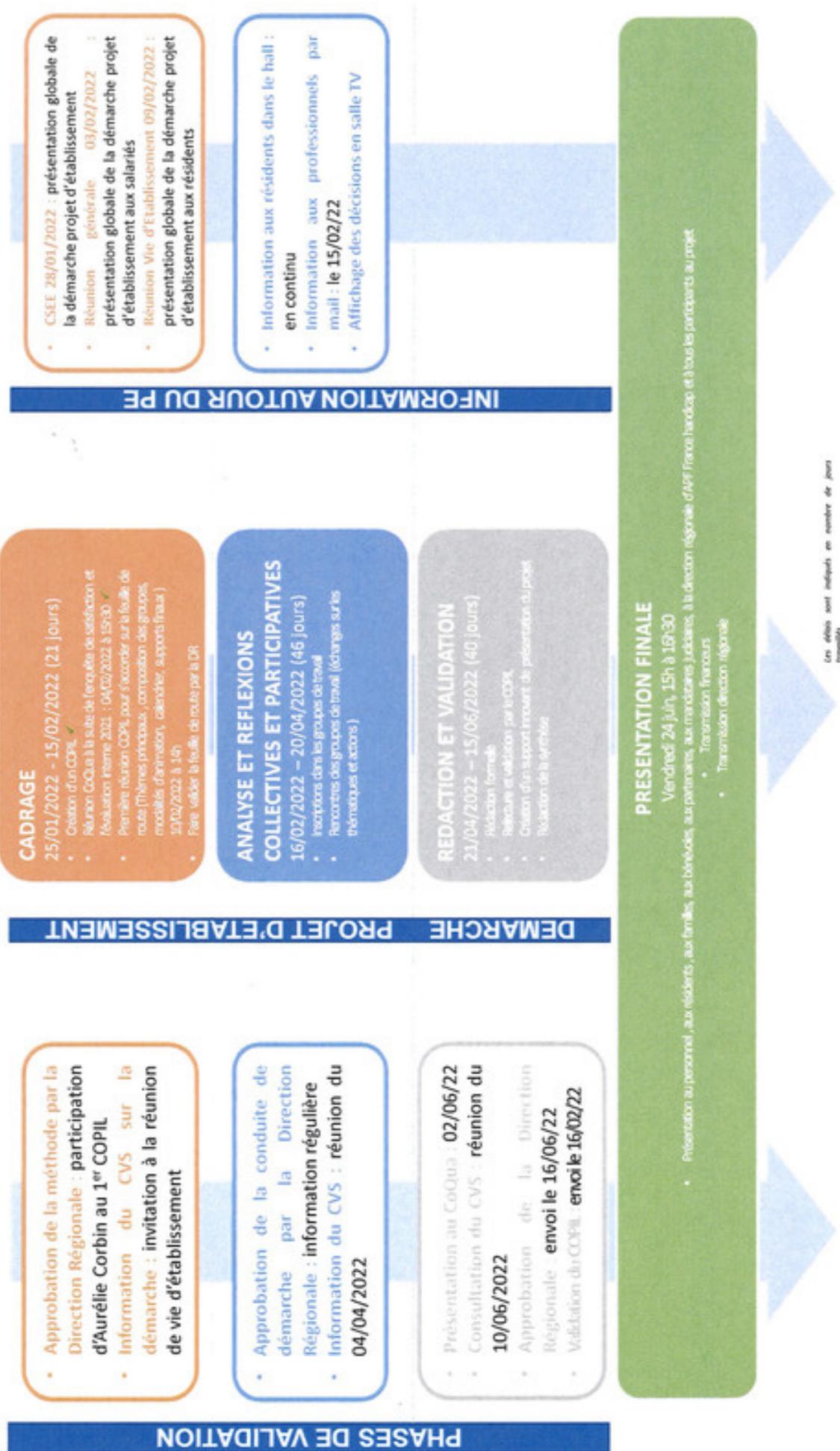
Usagers

ont participé aux réflexions du projet d'établissement.

Les propositions de chaque groupe étaient affichées dans un lieu dédié au projet d'établissement au Foyer. Des temps d'information et de sensibilisation à la démarche ont été organisés pour les résidents, les professionnels mais aussi pour les instances spécifiques telles que le Conseil de la vie sociale (CVS) et le Comité social et économique de l'établissement (CSEE).

Les fiches actions détaillent les objectifs fixés pour les 5 ans à venir ainsi que les modalités d'action pour que le Comité Qualité puisse suivre et évaluer l'atteinte de ces objectifs.

Un support interactif présentant le contenu des fiches actions et suivant la réalisation des objectifs a été créé. Il sera mis à disposition de tous sur un écran tactile dans le hall du Foyer. Une option sonore est intégrée pour les résidents n'ayant pas accès à la lecture.



4.2 La synthèse du projet d'établissement

PARTIE 1 : Présentation du Foyer de vie Les Cascades



Fiche d'identité :

Le Foyer est un établissement d'APF France handicap.

Le Foyer appartient au Pôle adultes 31-32 avec les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de Haute-Garonne et du Gers.

Le Foyer a ouvert ses portes en 1980.

Les résidents :

Le Foyer accompagne des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

58 résidents sont accueillis en hébergement permanent.

Il y a trois « populations-type » au sein du Foyer :

- Les personnes qui ont le projet de vivre en milieu ordinaire : ils entrent au Foyer pour vivre une étape dans leur parcours de vie. Le Foyer est un lieu d'expérimentation.
- Les personnes qui ont le projet d'être et de rester en foyer de vie : Ils apprécient de pouvoir vivre dans un lieu sécurisé tout en exerçant leur liberté de choix et d'aller et venir.
- Les personnes handicapées vieillissantes : Ils apprécient le cadre sécurisant et adapté du Foyer qui stimule et maintient l'autonomie.





Les évolutions prévues au Foyer :

Depuis 2021, des travaux modernisent le Foyer pour favoriser l'autonomie.

Le Foyer doit adapter ses prestations pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des personnes accompagnées.

PARTIE 2 : L'accompagnement et les soins proposés pour soutenir l'autodétermination

L'autodétermination et la bienveillance sont au cœur de l'accompagnement.

Il y a trois catégories d'accompagnement au Foyer :

- Les prestations en matière d'autonomie,
- Les prestations pour la participation sociale,
- Les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.

L'équipe pluridisciplinaire travaille ensemble pour accompagner les personnes accueillies.



PARTIE 3 : L'organisation retenue pour réaliser les accompagnements

Les professionnels :

56 professionnels travaillent au Foyer.

Le Foyer fait appel à des intérimaires pour les remplacements.



Les relations avec le territoire :

Le Foyer développe un réseau de partenaires pour répondre au mieux aux besoins des résidents.



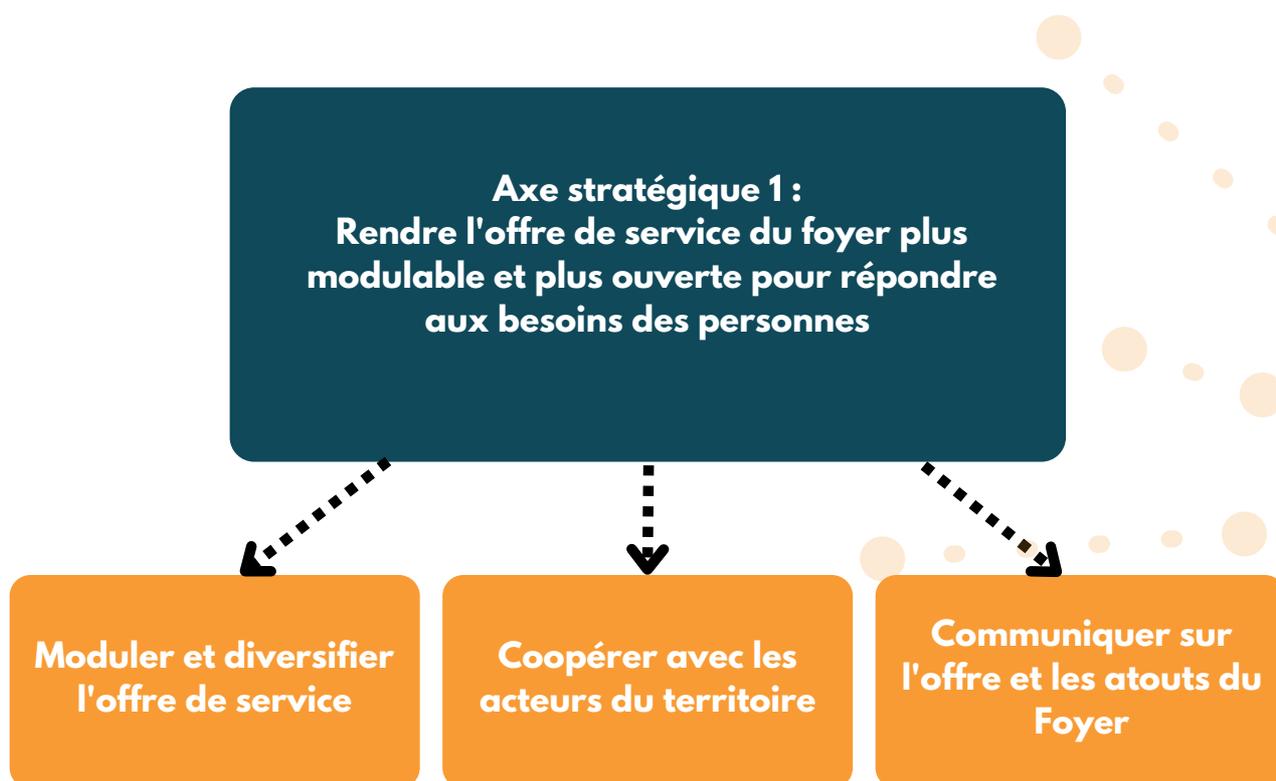
PARTIE 4 : La mise en œuvre du projet d'établissement

Trois objectifs d'évolutions ont été retenus pour ce projet :

- Rendre l'offre de service du Foyer plus modulable et plus ouverte pour répondre aux besoins des personnes.
- Faire évoluer les pratiques d'accompagnement pour soutenir l'autodétermination et la participation sociale des personnes.
- Adapter les ressources aux objectifs du projet d'établissement.



4.3 Les fiches actions



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 1.1 : **Moderniser et diversifier l'offre de service**

Contexte :	La vacance de certaines chambres, due au manque de candidats à l'admission, représente un risque pour la pérennité de l'offre de service existante du Foyer. Les attentes et les besoins des personnes accompagnées évoluent.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une réponse plus individualisée ; • Adapter l'offre de service aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.
Pilote :	

Etapes de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Date d'évaluation	Echéance
Mettre en œuvre la spécialisation des étages par type de public avec des équipes dédiées : <ul style="list-style-type: none"> - Personnes handicapées vieillissantes (PHV) ; - Préparation à la vie en milieu ordinaire ; - Etc. 			2026
Obtenir l'agrément pour l'accueil temporaire et le financement pour une équipe dédiée.			2024
Développer l'accueil de jour et d'autres modes d'accueil modulaire (séquentiel, ...) et avoir une équipe dédiée.			2025
Avoir une unité dédiée aux personnes handicapées vieillissantes (PHV).			2024
Médicaliser des places. <i>La médicalisation permettrait notamment de créer un poste d'infirmier coordinateur.</i>			2026
Bénéficier de la qualification établissement d'accueil non-médicalisé (EANM) ou établissement d'accueil médicalisé (EAM).			2024
Nommer et former des coordinateurs de parcours pour le Pôle.			2024
Soutenir l'accès au droit commun : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les acteurs du droit commun dans la mise en œuvre de l'inclusion ; - Soutenir les résidents dans leur accès au droit commun (services, loisirs, etc.). 			Immédiat



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 1.2 : Coopérer avec les acteurs du territoire

Contexte :	L'ouverture du Foyer à et sur son environnement, la logique de parcours des usagers, la raréfaction des moyens humains, sont autant d'éléments invitant le Foyer à multiplier les coopérations avec les acteurs du territoire.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre de services qui dépasse l'approche segmentée par structure pour promouvoir une logique de parcours de vie et de soins dans le cadre de coopérations et d'une approche territorialisée ; • Formaliser et développer les coopérations avec les acteurs du territoire.
Pilote :	

Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Date d'évaluation	Echéance
<p>Mettre en œuvre le projet de Pôle Mon Parcours 31-32 avec les services d'aide à la vie sociale (SAVS) du Gers et de Haute-Garonne et préparer la transition vers une plateforme de services.</p> <p><i>Homogénéiser les processus et la démarche qualité ; construire une approche transversale de l'offre de service ; mettre en œuvre la Feuille de route numérique d'APF France handicap Occitanie ; développer la collaboration entre les professionnels ; etc.</i></p>			Immédiat
<p>Développer le réseau d'amis du Foyer et de bénévoles.</p> <p><i>Formaliser une charte du bénévolat ; élaborer une stratégie de communication à destination des bénévoles ; etc.</i></p>			2023
<p>Développer les partenariats avec d'autres structures.</p> <p><i>Formaliser des conventions ; organiser des rencontres entre les professionnels ; organiser des rencontres entre les usagers ; faciliter les transitions entre les établissements ; etc.</i></p>			Immédiat
<p>Développer le partenariat avec l'agence d'intérim coopérative Coopemploi.</p>			Immédiat

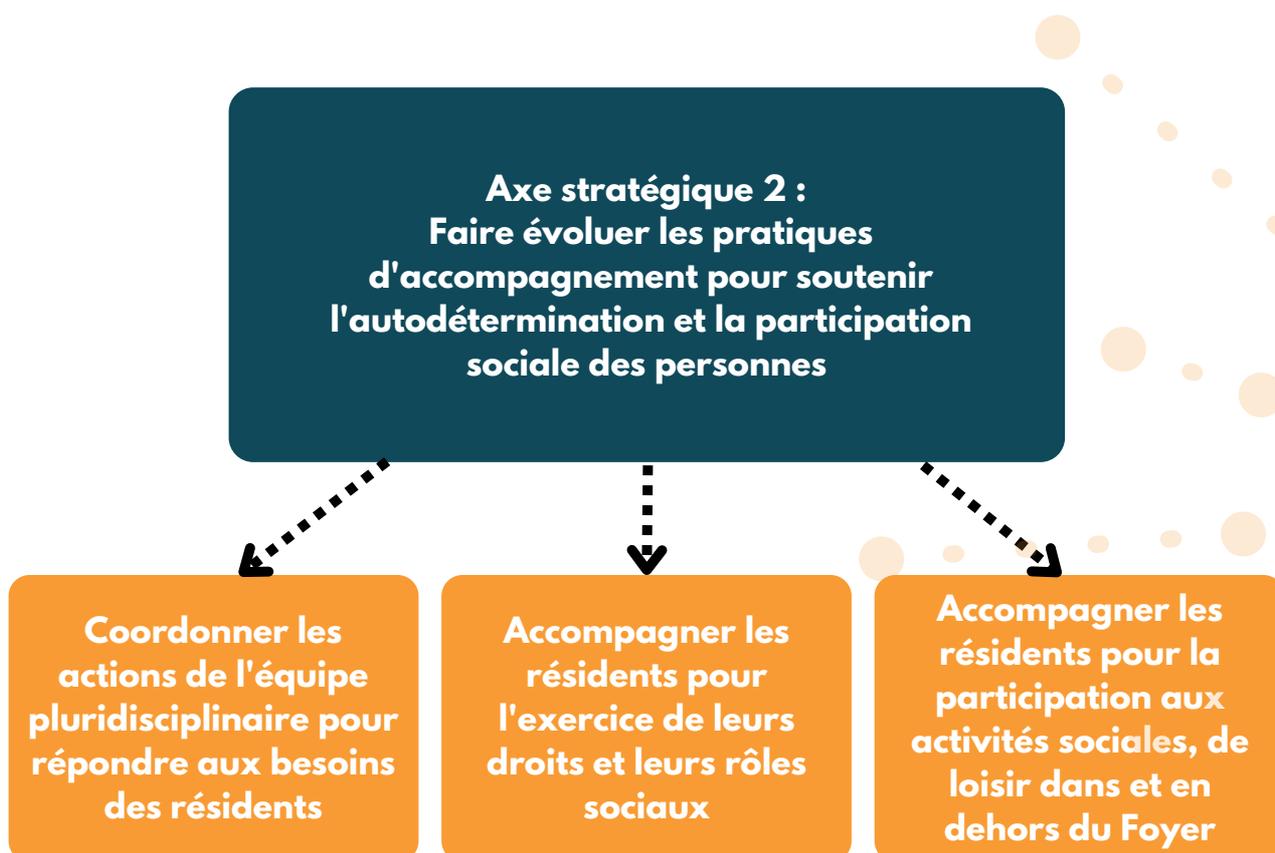
<p><i>Organiser des formations au sein du Foyer pour les intérimaires de l'agence ; distribuer des plaquettes de présentation de l'agence ; développer la connaissance des intérimaires des caractéristiques du foyer.</i></p>			
<p>Développer les relations avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du 31.</p>			Immédiat
<p>Développer les relations avec les professionnels libéraux.</p> <p><i>Créer des accès au dossier usager informatisé ; actualiser régulièrement la liste de diffusion avec les professionnels libéraux qui interviennent dans le Foyer ; améliorer les conditions d'accueil et de travail ; etc.</i></p>			Immédiat
<p>Renforcer les relations avec la Délégation APF France handicap Occitanie.</p> <p><i>Accueil des nouveaux salariés ; rencontres entre les usagers ; etc.</i></p>			Immédiat

Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 1.3 : **Communiquer sur l'offre et les atouts du Foyer**

Contexte :	<p>La vacance de certaines chambres, due au manque de candidats à l'admission, représente un risque pour la pérennité de l'offre de service existante du Foyer ;</p> <p>Les tensions des ressources humaines dans le médico-social représentent un risque pour la continuité de service ;</p> <p>Le Foyer a de nombreux atouts mais leur communication peut être améliorée.</p>
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser la communication du Foyer ; • Développer la visibilité et l'attractivité du Foyer pour les futurs professionnels et usagers.
Pilote :	

Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Formaliser une stratégie de communication précisant le rôle de chacun, l'usage de chaque support et incluant un calendrier prévisionnel de communication.			2022
Organiser des rencontres avec des centres de formation.			Immédiat
Faciliter la localisation du Foyer. <i>Installer un totem ; créer une rubrique dans le blog « Accéder au Foyer » ; etc.</i>			2022
Décliner tous les supports de communication selon la charte graphique d'APF France handicap.			2023





Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 2.1 : **Coordonner les actions de l'équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins des usagers**

Contexte :	De nombreuses professions et professionnels collaborent afin de répondre aux besoins des usagers. Toutes ces interventions sont complémentaires et nécessitent une coordination exigeante.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la cohérence de l'accompagnement et du parcours grâce à la coordination des professionnels ;• Mettre en œuvre une organisation agile et efficiente.
Pilote :	

Etapes de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Ajuster l'organisation des réunions pour améliorer la coordination des professionnels. <i>Formaliser la coordination entre tous les professionnels ; clarifier les objectifs de la réunion de coordination et diffuser leurs comptes-rendus aux équipes ; organiser des réunions d'étude de cas cliniques ; etc.</i>			2023
Approfondir la coordination entre les différents corps de métier. <i>Mettre en œuvre la nouvelle démarche du projet individuel d'accompagnement (PIA) ; Articuler les interventions des aides sociales à l'hébergement (ASH) avec celles accompagnants éducatifs et sociaux (AES) ; etc.</i>			Immédiat



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 2.2 : **Accompagner les résidents pour l'exercice de leurs droits et de leurs rôles sociaux**

Contexte :	L'exercice des droits et des rôles sociaux d'une personne est un attribut de la participation sociale et donc de l'implication d'une personne dans la vie réelle et de son appartenance à une société. L'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées est un objectif du projet associatif d'APF France Handicap 2018-2023.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour l'effectivité des droits des usagers ; • Développer la participation sociale des usagers.
Pilote :	

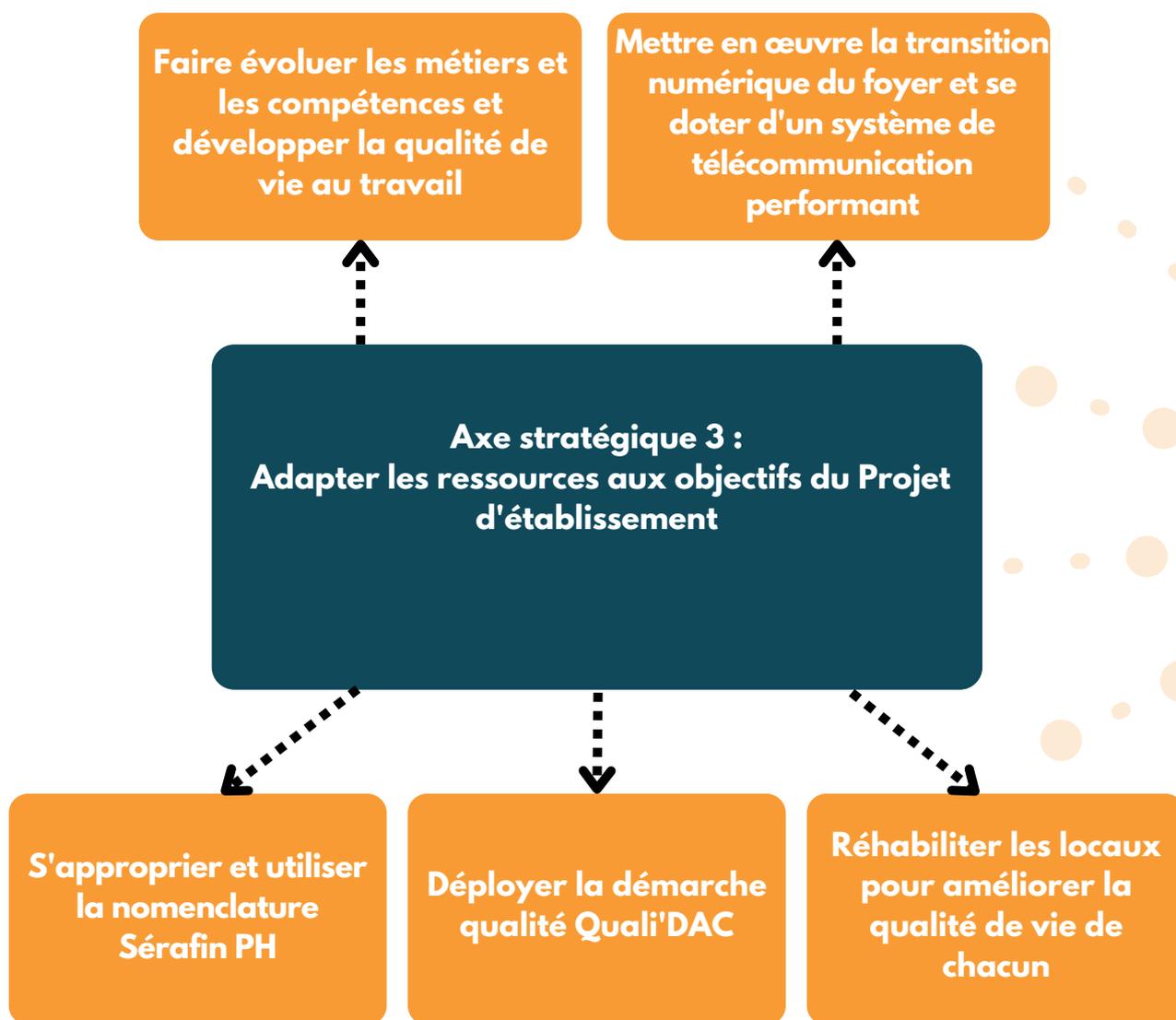
Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Organiser deux fois par an un temps d'échange convivial par étage avec les professionnels et les résidents.			Immédiat
Développer le rôle du conseil de vie sociale (CVS). <i>Former les résidents aux pratiques de leur rôle d'élu (animation de réunion, recueil d'opinion, rédaction d'ordre du jour ; ...) ; utiliser le format vidéo pour la communication du CVS ; etc.</i>			Immédiat
Valoriser les compétences de chacun et les savoirs expérientiels. <i>Développer les rôles proposés au sein du Foyer ; Organiser régulièrement une expertise croisée entre le résident et les professionnels pour évaluer les compétences dans les activités de la vie quotidienne ; etc.</i>			2023
Mettre en œuvre le plan d'action vie affective et sexuelle.			2022

Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 2.3 : Accompagner les résidents pour la participation aux activités sociales et de loisir dans et en dehors du Foyer

Contexte :	Selon la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, « toute personne a le droit au repos et aux loisirs » et « de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts [...] ». Les résultats de l'enquête de satisfaction 2021, l'impact de la crise sanitaire et le départ en retraite en 2022 d'une animatrice, incitent à proposer une nouvelle organisation des activités sociales et de loisir.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des accompagnements répondant à la diversité des besoins en activités sociales et de loisir des résidents ; • Définir le rôle de chaque professionnel dans cet accompagnement.
Pilote :	

Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Faire du Foyer un lieu d'apprentissage. <i>Organiser divers ateliers : jardinage, démarches en ligne, informatique, lecture, ... ; préparation ponctuelle de repas par les résidents ; débats ; etc.</i>			2022
Diversifier les activités de loisir proposées. <i>Organiser : des tournois et des concours, des ateliers de médiation animale, des ateliers de musique et de théâtre, des chasses au trésor, etc.</i>			2023
Multiplier les moments conviviaux partagés au Foyer entre les usagers et les professionnels.			2023
Prolonger les groupes de travail sur l'organisation et la nature de l'animation au Foyer et mettre en œuvre son plan d'action. <i>Nommer un référent qui fait le lien avec le droit commun ; détacher un professionnel dans le hall de 10h à 12h puis de 16h30 à 19h pour échanger avec les résidents ; détacher deux professionnels de 14h à 16h30 pour orienter les résidents vers les ateliers et impulser des animations ; etc.</i>			2023





Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 3.1 : **S'approprier et utiliser les nomenclatures SERAFIN-PH**

Contexte :	Le projet SERAPHIN-PH doit renouveler les modalités de tarification des établissements et services médico-sociaux, intervenant auprès des personnes en situation de handicap, grâce à des nomenclatures des besoins et des prestations. Ces nomenclatures permettent de disposer d'un langage commun.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• S'approprier la nomenclature SERAFIN-PH pour se préparer à la réforme de la tarification ;• Développer un usage qualitatif de la nomenclature pour transformer l'offre de service.
Pilote :	

Etapes de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Utiliser SERAFIN-PH pour l'écriture des projets individuels d'accompagnement.			2023
Décliner les prestations du Foyer selon la nomenclature SERAFIN-PH.			2023
S'appuyer sur la déclinaison des prestations pour définir les missions de chacun. <i>Mettre à jour les fiches de fonction ; etc.</i>			2023
S'appuyer sur la nomenclature SERAFIN-PH pour évaluer les besoins et les compétences des résidents.			2023
Accompagner les professionnels dans ce changement de pratiques.			2022



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 3.2 : Déployer la démarche qualité Quali'DAC

Contexte :	<p>APF France handicap fait évoluer sa méthode pour l'amélioration continue de la qualité des accompagnements proposés. Cette nouvelle méthode utilise l'approche processus qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• Oblige à se mettre d'accord sur une vision commune et partagée, à gagner en visibilité sur les activités mises en œuvre, à étudier et comprendre le rôle de chacun ;• Responsabilise tous les professionnels impliqués dans le processus ;• Place le bénéficiaire final du service rendu au cœur de l'organisation ;• Permet de fiabiliser le service rendu et de le rendre plus efficace.
Objectifs :	Déployer la démarche Quali'DAC.
Pilote :	

Etapes de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Mettre en œuvre une démarche processus.			2023
Engager une démarche de gestion des risques.			2023
Organiser la gestion documentaire à partir de l'approche processus.			2023



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 3.3 : Réhabiliter les locaux pour améliorer la qualité de vie de chacun

Contexte :	Depuis novembre 2021, des travaux de réhabilitation ont commencé au Foyer. La réhabilitation et l'amélioration de l'aménagement du Foyer doivent se poursuivre pour répondre aux besoins et attentes des résidents et des professionnels. La communication au sein du Foyer doit aussi s'améliorer pour favoriser l'accessibilité.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accessibilité du Foyer aux différents handicaps ; • Développer l'attractivité du Foyer.
Pilote :	

Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
S'approprier et investir la nouvelle disposition des locaux.			2022 - 2024
Aménager le Foyer pour améliorer son accessibilité et pour qu'il favorise l'autonomie. <i>Installer un programmateur pour varier la lumière selon le moment de la journée et faciliter le repérage temporel ; installer le wifi pour tous ; insonoriser les salles ; rénover la cuisine et réfectionner la salle à manger ; etc.</i>			2022 - 2024
Aménager de nouveaux espaces. <i>Identifier une salle « défouloir » insonorisée ; installer un coin cuisine pour les résidents ; aménager une salle pour l'accueil des proches ; aménager un espace extérieur pour les résidents ; etc.</i>			2022 - 2024
Veiller que les informations soient accessibles à tous. <i>Ecrire une charte de communication ; actualiser l'affichage hebdomadairement ; hiérarchiser les informations ; communiquer davantage par courriel pour les professionnels ; diversifier les supports du livret d'accueil des résidents ; utiliser davantage la télévision du hall ; etc.</i>			2022 - 2024



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 3.4 : Faire évoluer les métiers et les compétences et développer la qualité de vie au travail

Contexte :	Le médico-social est en pleine mutation : création de nouveaux métiers, valorisation de l'autodétermination dans les accompagnements, logique domiciliaire, etc. En parallèle, il est confronté à de fortes tensions des ressources humaines.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche qualité de vie et des conditions de travail ; • Anticiper les besoins en ressources humaines ; • Accompagner les professionnels dans les évolutions du secteur.
Pilote :	

Etapas de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
<p>Recenser les actions menées dans le cadre de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et développer de nouvelles actions.</p> <p><i>Impliquer les professionnels dans les changements de pratique ; mettre en œuvre un programme de prévention des troubles musculosquelettiques ; rendre la salle de sport accessible aux professionnels ; etc.</i></p>			2023 - 2024
<p>Former les professionnels.</p> <p><i>Au soutien de l'autodétermination ; aux pratiques du numérique ; former un infirmier en pratique avancée ; aux retentissements des troubles ; etc.</i></p>			2022 - 2026
<p>Mettre en œuvre la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des ressources (GPEC) et veiller à conserver la mémoire des expériences des professionnels.</p>			2022 - 2026



Foyer de vie Les Cascades Projet d'établissement 2022-2026

Fiche action 3.5 : Mettre en œuvre la transition numérique du Foyer et se doter d'un système de télécommunication performant

Contexte :	Les usages du numérique se développent particulièrement dans le secteur du médico-social. Ils induisent des changements de pratiques et des besoins de nouvelles ressources. Pour que le numérique soit un levier pour accompagner la transformation pour une société inclusive, le Foyer doit mettre en œuvre sa transition numérique et se doter d'un système de télécommunication performant.
Objectif :	S'engager dans le « virage numérique » du secteur selon la Feuille de route régionale.
Pilote :	Equipe régionale et équipe de direction

Etapes de mise en œuvre :	Réalisation (couleur)	Dates d'évaluation	Echéance
Identifier et authentifier nos usagers, professionnels pour déployer les services socles numériques.			2022
Sécuriser les systèmes d'information et les données et se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD).			2023
Déployer le dossier de l'utilisateur informatisé interopérable.			2024
S'approprier les usages des services socles.			2022
Développer la télémédecine.			2023
S'engager dans une démarche d'inclusion numérique.			2023
Déployer des solutions numériques innovantes.			2024

4.4 Bibliographie

Documents de référence du Foyer

- Foyer de vie Les Cascades, *Projet d'établissement (2017-2021)*.
- Foyer de vie Les Cascades, *Règlement de fonctionnement*.
- Foyer de vie Les Cascades, *Livret d'accueil*.
- Foyer de vie Les Cascades, *Evaluation interne, 2021*.
- Foyer de vie Les Cascades, *Enquête de satisfaction, 2021*.

Documents institutionnels, guides de bonnes pratiques d'APF France handicap

- APF France handicap, *Charte de l'association*.
- APF France handicap, *Projet associatif 2018-2023, Pouvoir d'agir, pouvoir choisir*.
- APF France handicap, *Statut et règlement intérieur*.
- APF France handicap, *QualiDAC, management par la qualité et la gestion des risques, 2021*.
- APF France handicap Occitanie, *Accompagner la transformation numérique en santé, 2022*.
- APF France handicap, *Le Droit des usagers au risque des enjeux de sécurité, 2017*.
- APF France handicap, *CVS et autres formes de participation : guide de mise en œuvre et recommandations, 2017*.
- APF France handicap, *Guide de bonnes pratiques, dossier unique de l'utilisateur et données à caractère personnel, 2020*.
- APF France handicap, *Charte pour une signalétique accessible, 2019*.
- APF France handicap, *Check-list des bonnes pratiques Vie affective et sexuelle et lutte contre les violences sexuelles en ESMS, 2021*.
- APF France handicap, *Actes infirmiers et soins courants en structure médico-sociale : réglementation et recommandations APF, 2018*.
- APF France handicap, *Elaboration et approbation des projets d'établissement ou de service, 2019*.

Sources législatives et réglementaires

- Code civil.
- Code de l'action sociale et des familles.
- Loi 2002-2, dit de rénovation du secteur médico-social et social.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie, 2003.

Organisation des nations unies (ONU)

- ONU, *Convention des nations unies relatives aux droits des personnes handicapées, 2008*.

Conseil départemental de Haute-Garonne

- Conseil départemental de Haute-Garonne, *Un autre regard sur la Haute-Garonne*, 2019.
- Conseil départemental de Haute-Garonne, *Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap (2019-2023)*.

Agence régionale de santé (ARS) Occitanie

- Agence Régionale de Santé Occitanie, *Projet régional de santé : pour la santé de 6 millions de personnes en Occitanie*, 2022.
- Agence Régionale de Santé Occitanie, *Parcours personnes en situation de handicap*, 2017.

ANESM et Haute autorité de la santé (HAS)

- ANESM, *Qualité de vie en MAS-FAM*, 2013.
- ANESM, *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*, 2008.
- ANESM, *Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*, 2012.
- ANESM, *Les attentes de la personne et le projet personnalisé*, 2012.
- ANESM, *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement*, 2009.
- HAS, *Liberté d'aller et venir dans les établissements médico-sociaux, et obligation de soins et de sécurité*, 2004;

Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP)

- ANAP, *Les coopérations dans le secteur médico-social*, 2012.
- ANAP, *La responsabilité sociétale des établissements de santé et médico-sociaux*, 2016.
- ANAP, *Réinventer l'offre médico-sociale*, 2020.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

- CNSA, *Guide descriptif des nomenclatures SERAFIN-PH détaillées des besoins et des prestations*, 2020.